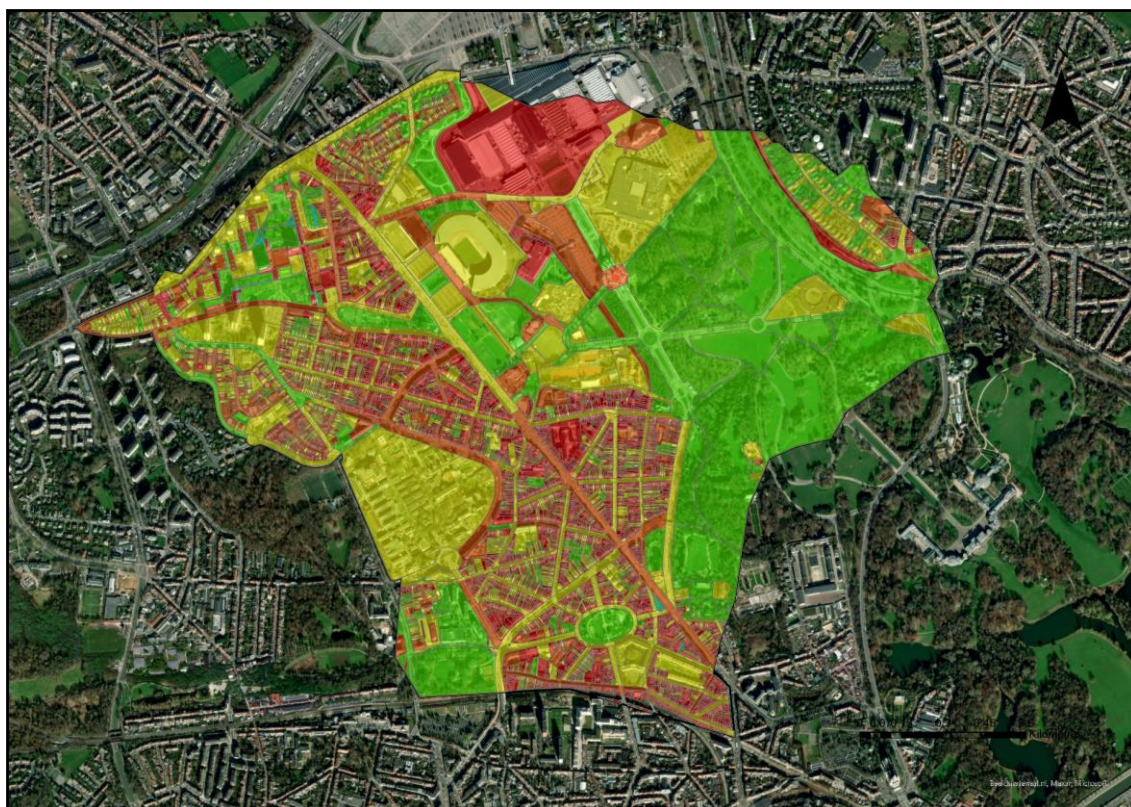


# Bassin versant du Molenbeek Aval

## PHASE 2 – DEFINITION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS SUR BASE D'UNE IDENTIFICATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES



DATE	MODIFICATION	REDACTION	VERIFICATION
MAI 2024	EDITION ORIGINALE	BG/JC	FM



## TABLE DES MATIERES

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. DEFINITION D'UN PROGRAMME DES TRAVAUX DE DECONNEXION.....</b>	<b>5</b>
<b>1. PAR OU COMMENCER ?.....</b>	<b>5</b>
<b>2. ALLER PLUS LOIN.....</b>	<b>8</b>
<i>Privilégier le réaménagement des voiries et parcelles identifiées avec un potentiel de déconnexion de très facile à moyennement facile.....</i>	<i>8</i>
<i>Cibler le réaménagement des grands ensembles parcellaires.....</i>	<i>10</i>
<i>Identifier les propriétaires possédant plus de deux parcelles.....</i>	<i>13</i>
<i>Identifier les propriétaires possédant les plus grandes superficies parcellaires.....</i>	<i>16</i>
<i>Réaliser des analyses multicritères.....</i>	<i>17</i>
<i>Etudier la possibilité d'une déconnexion des espaces contenus entre les rails 1 et 4 du tramway.....</i>	<i>18</i>
<i>Profiter des aménagements envisagés sur le domaine public pour déconnecter tout ou partie de parcelles privées voisines.....</i>	<i>19</i>
<i>Pratiquer l'acupuncture urbaine : de petites actions aux grands effets.....</i>	<i>19</i>
<b>II. PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>1. AXE 1 – INTEGRER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES POLITIQUES D' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA TRANSVERSALITE ENTRE ACTEURS DE L'EAU ET DE L' AMENAGEMENT ...</b>	<b>21</b>
<i>ACTION 1 Inciter et accompagner les acteurs de l'aménagement dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales.....</i>	<i>21</i>
<i>ACTION 2 Encourager et accompagner l'intégration de la question d'une gestion des eaux pluviales intégrée et ambitieuse dans les documents d'urbanisme (Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU), ...)</i>	<i>25</i>
<i>ACTION 3 Faciliter l'accès des porteurs de projets aux aides financières et à l'appui technique disponibles concernant la gestion des eaux pluviales.....</i>	<i>26</i>
<b>2. AXE 2 - MIEUX FAIRE CONNAITRE LES EAUX PLUVIALES ET LES SERVICES QU'ELLES RENDENT EN S'APPUYANT SUR LES RETOURS D'EXPERIENCE (REX).....</b>	<b>27</b>
<i>ACTION 4 Mieux valoriser et donner de la visibilité aux projets vertueux.....</i>	<i>27</i>
<i>ACTION 5 Organiser et relayer des actions de sensibilisation à destination des acteurs opérationnels pour apporter une vision des pratiques actuelles sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, notamment à l'international.....</i>	<i>28</i>
<i>ACTION 6 Créer et animer un réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales » pour structurer et porter des messages communs.....</i>	<i>29</i>
<i>ACTION 7 Consolider et déployer l'offre de formation pour faire monter en compétence les acteurs opérationnels publics et privés sur la gestion durable des eaux pluviales.....</i>	<i>30</i>
<i>ACTION 8 Construire des documents pédagogiques et réaliser des formations pour sensibiliser les élus locaux.....</i>	<i>31</i>
<i>ACTION 9 Mieux faire connaître la gestion intégrée des eaux pluviales en s'appuyant sur une vitrine pédagogique.....</i>	<i>32</i>
<i>ACTION 10 Faire vivre la carte du potentiel de déconnexion.....</i>	<i>33</i>
<b>3. AXE 3 - FACILITER LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) .....</b>	<b>34</b>
<i>ACTION 11 Sensibiliser les porteurs de projets soumis à permis d'urbanisme et / ou d'environnement sur l'importance d'associer les services Eau des communes et / ou de Bruxelles Environnement le plus en amont possible.....</i>	<i>34</i>

<i>ACTION 12 Accompagner la Région et les communes dans l'exercice et la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU).....</i>	35
<b>4. ACTIONS ET SOUS-ACTIONS A PRIORISER .....</b>	<b>36</b>
<b>III. SUGGESTION DE METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS .....</b>	<b>38</b>
<b>1. ATELIERS ÉDUCATIFS LOCAUX : UNE APPROCHE ENGAGEANTE .....</b>	<b>38</b>
<i>Présentations d'Experts.....</i>	38
<i>Études de Cas Locales .....</i>	39
<i>Démonstrations Pratiques .....</i>	39
<i>Sessions de Questions-Réponses .....</i>	40
<b>2. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION EN LIGNE : UTILISER LE POUVOIR DES MEDIAS SOCIAUX .....</b>	<b>41</b>
<i>Contenu Engageant .....</i>	41
<i>Challenge en Ligne.....</i>	42
<b>3. COLLABORATION AVEC LES AUTORITES LOCALES : MAIN DANS LA MAIN POUR UN AVENIR DURABLE</b>	<b>43</b>
<i>Réunions d'Information .....</i>	43
<i>Programmes Éducatifs dans les Écoles.....</i>	44
<b>4. INCITATIONS FINANCIERES ET COMPETITION : CATALYSER LE CHANGEMENT .....</b>	<b>45</b>
<i>Création d'un Fonds Incitatif / Evolution d'un Fonds incitatif existant .....</i>	45
<i>Compétition Communautaire.....</i>	47
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 1 - RATIOS ESTIMATIFS DES COUTS (HT) DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL SUR LES PARCELLAIRES PUBLIC ET PRIVE .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 2 - ESTIMATION DES COUTS (HT) AU RATIO PAR POTENTIEL DE DECONNEXION POUR LES VOIRIES .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 3 - LISTE DES PROJETS DE REAMENAGEMENT PRIORITAIRES COMMUNIQUES ET COUTS ASSOCIES POUR GERER UNE TR100 .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 4 - RECAPITULATIF DES ACTIONS ET SOUS-ACTIONS .....</b>	<b>53</b>

## PREAMBULE

**L'étude du potentiel de déconnexion réalisée en phase 1 nous a permis, grâce à des outils informatiques et des visites terrain, d'établir un diagnostic technico-économique concernant la possibilité de déconnecter les eaux pluviales sur le territoire étudié.**

Conçue comme un outil d'aide à la décision, cette dernière a mis en exergue un territoire réparti pour **58 % en domaine public et pour 42 % en domaine privé** comportant de nombreuses opportunités de déconnexion rapides et / ou économiques.

Toutefois, il conviendra de **composer avec la temporalité de mise en œuvre de ces opportunités** (pour exemple le taux de renouvellement des voiries communales est d'environ +/-2% par an) et de **confirmer la volonté politique en systématisant les solutions de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) sur chaque opération d'aménagement / de réaménagement mais aussi proactivement en identifiant un programme d'actions.** Ceci permettra de **réduire sensiblement et progressivement les volumes collectés, déversés ou participant à des phénomènes d'inondation** mais aussi de démontrer les bienfaits de la gestion intégrée et de la rendre visible pour les riverains.

**La stratégie de déconnexion des eaux pluviales portée par les acteurs locaux se doit donc d'être exemplaire sur les secteurs dont elle a la maîtrise, à savoir les travaux d'aménagement ou de réhabilitation de voirie ou de parcelles publiques, en poursuivant le travail déjà engagé de concertation entre les différents services (voirie, cadre de vie, assainissement...).**

Mais elle se doit également de **mobiliser les propriétaires des parcelles privées afin d'agir sur un territoire plus large** (pour rappel, sur le territoire étudié, près de la moitié des surfaces sont détenues par les particuliers), **plus rapidement et de favoriser les prises de conscience sur l'urgence climatique** (opportunité d'agir à l'échelle de quartiers et à travers des cadres incitatifs mais aussi via les organes institutionnels et associatifs existants au niveau communal et régional).

Il y aura effectivement **besoin de tous pour réussir cette mutation indispensable de nos territoires, dans le bon tempo et à la bonne échelle.**

Ce rapport de phase 2 propose de **définir un programme d'actions sur base d'une identification des travaux prioritaires et en collaboration avec les aménageurs de l'espace et les pouvoirs publics.**

**Ces actions seront notamment l'occasion de mettre en évidence comment une gestion intégrée des eaux pluviales contribue à l'adaptation des territoires au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.**

# I. DEFINITION D'UN PROGRAMME DES TRAVAUX DE DECONNEXION

## 1. Par où commencer ?

Les **voiries, squares, parcs ou encore bâtiments communaux ou régionaux** aujourd'hui connectés au réseau d'égouttage restent le **levier le plus simple à actionner** du fait qu'ils soient de compétence publique. Ils pourront alors devenir une vitrine pour inciter les acteurs privés à prendre aussi le virage de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

Toutefois, toute action qui mènerait à engager des travaux spécifiquement pour la gestion des eaux pluviales sur une voirie, un square, un parc ou un bâtiment rénové / aménagé récemment serait incohérente par rapport à un objectif de GIEP. En effet, celle-ci prône la **plurifonctionnalité**, c'est à dire d'**intégrer une fonction hydraulique complémentaire à une ou des fonctions premières** d'un aménagement existant ou lors d'un réaménagement acté, sans dénaturer la fonction première de l'ouvrage.

Inversement, les voiries et espaces vieillissants seront des opportunités de déconnexion très intéressantes.

Il s'agira donc plutôt d'**associer systématiquement la GIEP dans l'évolution des usages et au fur et à mesure des réaménagements**. Pour commencer, les zones à privilégier seront alors celles inscrites dans des projets de requalification ou de renouvellement urbain.

Le tableau situé en page suivante reprend la liste (non exhaustive) des projets de réaménagement communiqués au cours de l'étude par les différents stakeholders et notamment la commune de Bruxelles Ville, sur laquelle se trouve une grande majorité des territoires étudiés.

Il est à noter que les coûts de travaux énoncés dans ce tableau sont directement liés aux volumes à stocker pour un épisode de temps de retour de vingt ans ( $TR_{20} = 41,3$  mm) et aux coûts de travaux tel que précisés au rapport de phase 1 « Etude du potentiel de déconnexion » et rappelés en annexes 1 et 2 du présent rapport.

(L'exercice a aussi été réalisé pour un épisode de temps de retour de cent ans ( $TR_{100} = 57,4$  mm) et figure en annexe 3 du présent rapport).

**Sur ces hypothèses, le déraccordement des eaux pluviales sur les voiries et parcelles où des projets de réaménagements sont envisagés à moyen terme permettrait de déconnecter du réseau d'égouttage un volume d'eaux pluviales de l'ordre de 7 894 m<sup>3</sup> tout en valorisant l'espace public grâce à des espaces verts paysagés ou des réaménagements pour un coût global d'environ 8,34 millions d'euros au maximum soit une moyenne de 1 057 euros le m<sup>3</sup> d'eau pluviale déconnecté (4,25 millions d'euros au minimum soit une moyenne de 538 euros le m<sup>3</sup>).**

Pour information et point de comparaison, la déconnexion des eaux pluviales de ces mêmes projets pour une  $TR_{100}$  permettrait de déconnecter un volume de l'ordre de 10 971 m<sup>3</sup> pour un coût global d'environ 11,6 millions d'euros au maximum (5,9 millions d'euros au minimum).

\* Certains projets listés sont issus de discussions internes liées à la présente étude et n'ont pas fait l'objet d'une approbation politique.

COMMUNE	PROGRAMME	PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT	PORTEUR DE PROJET	DÉBUT DES TRAVAUX ENVISAGÉS	HYPOTHÈSE DE SUPERFICIE DÉCONNECTÉE (M <sup>2</sup> )	GESTION D'UN ÉPISODE DE TEMPS DE RETOUR 20 ANS (TR <sub>20</sub> )			
						POTENTIEL DE DÉCONNEXION	VOLUME À STOCKER (M <sup>3</sup> )	COÛT MINIMUM (€)	COÛT MAXIMUM (€)
Ville de Bruxelles	Etude Leopold/Sobieski	Avenue Jean Sobieski	VDB	-	14 864	MOYEN	614	290 422	530 496
		Square Clémentine/Rue Alfred Stevens (entre Bockstael et A. Wauters)	VDB	-	764	MOYEN	32	15 136	27 648
		Square Prince Léopold	VDB	-	6 306	MOYEN	260	122 980	224 640
		Rue Alphonse Wauters	VDB	-	1 772	MOYEN	73	34 529	63 072
		Rue Duysburgh	VDB/Jette	-	3 207	MOYEN	132	62 436	114 048
		Rue Ledeganck	VDB/Jette	-	2 080	MOYEN	86	40 678	74 304
		Rue Emile Delva (jusqu'au chemin de fer)	VDB	-	2 007	MOYEN ET DIFFICILE	83	39 259	104 248
		Rue Jean Laumans	VDB	-	1 189	MOYEN	49	23 177	
		Rue Jean Heymans	VDB	-	636	MOYEN	26	12 298	22 464
		Rue Pierre Strauwen	VDB	-	1 553	MOYEN	64	30 272	55 296
	/	Avenue Impératrice Charlotte/Avenue de Miramar/Esplanade (ligne de tram)	STIB	-	25 376	MOYEN ET DIFFICILE	1 048	495 704	1 316 288
	Cyclostraat FR1	Rues St-Norbert/du Gaz/Champ de la Couronne/Leopold I (La rue Leopold I n'est pas cartographiée et la rue du champ de la couronne est cartographiée jusqu'à son intersection avec la rue Emile Bockstaellaan)	Beliris	-	9 277	MOYEN ET DIFFICILE	383	181 159	481 048
	/	Avenue Houba-de-Strooper entre chemin de fer et Place Bockstael (pas cartographié)	Beliris	Etude en cours		Pas cartographié			
	Voiries en (très) mauvais état	Avenue Houba-de-Strooper entre Chaussée Romaine et Av. Impératrice Charlotte	VDB	-	11 625	MOYEN	480	227 086	414 805
		Avenue Houba-de-Strooper entre Av. de Ceuninck et Alfred Stevens	VDB	-	34 685	MOYEN ET DIFFICILE	1 432	677 526	1 799 097
		Avenue Stiénon	VDB	-	10 648	DIFFICILE	440	415 800	552 640
		Rue du Verregat	VDB	-	1 222	DIFFICILE	50	47 696	63 393
		Rue des Genévriers	VDB	-	2 545	DIFFICILE	105	99 466	132 200
		Rue du Cresson	VDB	-	2 253	DIFFICILE	93	88 157	117 169
		Rue du Romarin	VDB	-	567	DIFFICILE	23	21 735	28 888
		Rue de la Lavande	VDB	-	649	DIFFICILE	27	25 515	33 912
		Rue de la Saugé	VDB	-	918	DIFFICILE	38	35 918	47 739
		Rue des Pivoines	VDB	-	2 108	DIFFICILE	87	82 215	109 272
Chemin de la Perce-Neige		VDB	-	491	TRES DIFFICILE	20	25 120		
Rampe Gauloise		VDB	-	1 307	MOYEN	54	25 533	46 640	
Rampe Romaine (Chaussée romaine de l'avenue de l'exposition à la rue du Verregat)	VDB	-	30 994	MOYEN	1 280	605 440	1 105 920		
Place Arthur Van Gehuchten	VDB	-	4 175	MOYEN	172	81 356	148 608		
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>173 218 M<sup>2</sup></b>		<b>7 153 M<sup>3</sup></b>	<b>3 806 614 €</b>	<b>7 656 171 €</b>

Nota : Liste non exhaustive

Certains projets listés ci-dessus sont issus de discussions internes liées à la présente étude et n'ont pas fait l'objet d'une approbation politique.

COMMUNE	PROGRAMME	PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT	PORTEUR DE PROJET	DÉBUT DES TRAVAUX ENVISAGÉS	HYPOTHÈSE DE SUPERFICIE DÉCONNECTÉE (M <sup>2</sup> )	GESTION D'UN ÉPISODE DE TEMPS DE RETOUR 20 ANS (TR <sub>20</sub> )			
						POTENTIEL DE DÉCONNEXION	VOLUME À STOCKER (M <sup>3</sup> )	COÛT MINIMUM (€)	COÛT MAXIMUM (€)
Ville de Bruxelles	« Renouvellement prévu »	Avenue Houba-de-Strooper entre Av. Impératrice Charlotte et Av. de Ceuninck	VDB	-	8 414	MOYEN	347	164 360	300 226
		Avenue Houba-de-Strooper entre Alfred Stevens et chemin de fer (jusqu'à la rue Charles Ramaekers car la suite n'est pas cartographiée)	VDB		5 665	DIFFICILE	234	221 065	293 818
		Rue du Cloître	VDB	-	1 974	MOYEN	82	38 786	70 848
	Etude déconnexion Cité Modèle	Sentier du Zircon	Foyer Laekenois	Endéans les 2 ans (subsidés Ville)	184	TRES FACILE	8	160	1 080
		Allée du Rubis	Allée du Rubis	Endéans les 2 ans (subsidés Ville)	1 681	FACILE	70	16 032	22 584
<b>SOUS - TOTAL</b>					<b>17 918 M<sup>2</sup></b>		<b>741 M<sup>3</sup></b>	<b>441 003 €</b>	<b>688 557 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>191 136 M<sup>2</sup></b>		<b>7 894 M<sup>3</sup></b>	<b>4 247 617 €</b>	<b>8 344 728 €</b>

Tableau 1 : Liste des projets de réaménagement prioritaires communiqués et coûts associés pour gérer un épisode de temps de retour 20 ans (TR<sub>20</sub>)

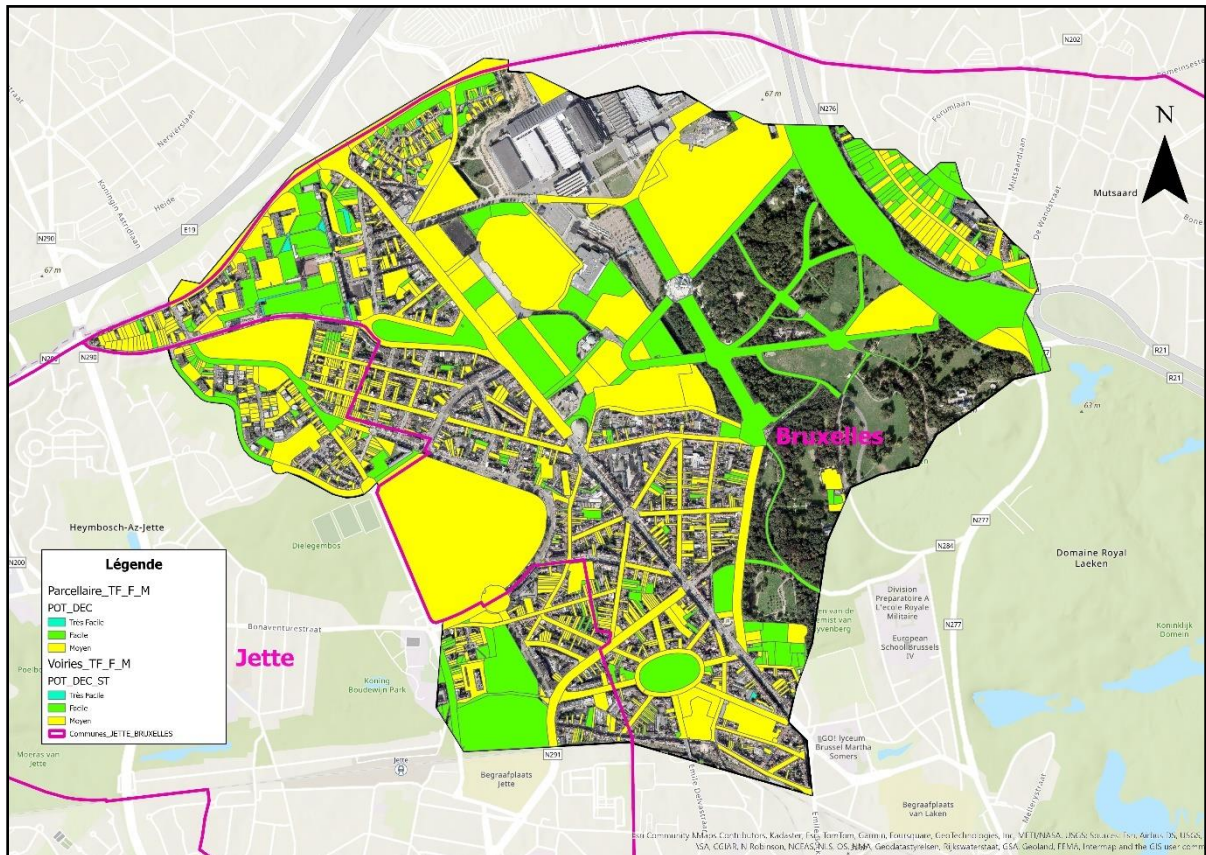
Nota : Liste non exhaustive

Certains projets listés ci-dessus sont issus de discussions internes liées à la présente étude et n'ont pas fait l'objet d'une approbation politique.

## 2. Aller plus loin

### PRIVILEGIER LE REAMENAGEMENT DES VOIRIES ET PARCELLES IDENTIFIEES AVEC UN POTENTIEL DE DECONNEXION DE TRES FACILE A MOYENNEMENT FACILE

Afin d'obtenir rapidement des résultats tout en optimisant les coûts, il sera préférable de privilégier les parcelles identifiées sur la carte comme possédant un potentiel de déconnexion très facile à moyennement facile. C'est en effet sur ces espaces que la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales sera la plus aisée (mise en œuvre de quick-wins) tout en conservant les usages actuels ou même en en ajoutant.



**Figure 1 : Localisation des voiries et parcelles identifiées comme possédant un potentiel de déconnexion de très facile à moyennement facile (ELLENY / INFRA Services)**

Les parcelles identifiées sur le périmètre étudié comme possédant un potentiel de déconnexion très facile à moyennement facile sont au nombre de 1 369 (dont 153 voiries et 181 parcelles publiques) pour une surface totale de 2 149 638 m<sup>2</sup> (correspondant à une surface active (Sa) totale de 1 163 679 m<sup>2</sup>) dont 762 369 m<sup>2</sup> en voiries (Sa = 439 831 m<sup>2</sup>) et 970 578 m<sup>2</sup> de parcelles publiques (Sa = 526 683 m<sup>2</sup>).



**Concernant uniquement la commune de Bruxelles Ville, cette surface totale est de 1 793 603 m<sup>2</sup> (Sa = 976 126 m<sup>2</sup>) dont 662 189 m<sup>2</sup> en voiries (Sa = 371 390 m<sup>2</sup>) et 860 052 m<sup>2</sup> de parcelles publiques (Sa = 485 689 m<sup>2</sup>) confirmant la possibilité de respecter l'engagement inscrit au Plan Climat de la Ville (<https://www.bruxelles.be/plan-climat>) indiquant que "La Ville s'engage à rendre perméables ou à déconnecter du réseau d'égouts au moins 25 ha de surfaces imperméables dans la zone d'intervention prioritaire du bassin versant de Molenbeek" et même d'aller plus loin.**

**Concernant la commune de Jette, cette surface totale est de 356 035 m<sup>2</sup> (Sa = 187 552 m<sup>2</sup>) dont 100 180 m<sup>2</sup> en voiries (Sa = 68 442 m<sup>2</sup>) et 110 526 m<sup>2</sup> de parcelles publiques (Sa = 40 994 m<sup>2</sup>).**

**À titre d'information et de comparaison, les instances régionales tablent aujourd'hui sur une déconnexion de 15 à 20 % du territoire afin de se prémunir de la majeure partie des inondations et donc de la nécessité de réaliser de nouveaux bassins d'orage.**

**Sur le bassin versant du Molenbeek Aval qui s'étale sur 349,2 ha (Sa = 236 ha) cela représenterait environ 52,4 à 69,8 ha à déconnecter. La déconnexion des parcelles possédant un potentiel identifié de très facile à moyennement facile et même uniquement 30 à 40 % des voiries et parcelles publiques possédant ce même potentiel pourrait rendre cela possible.**

**L'étude du bassin versant du Molenbeek dans sa globalité (plus de 15 km<sup>2</sup> répartis sur 6 communes dont 4 en Région Bruxelles Capitale et 2 en Région Flamande) permettrait aussi de décliner cet objectif plus finement entre communes plus ou moins densément bâties afin de mettre en place un principe de solidarité amont-aval au sein d'un même bassin versant.**

**CIBLER LE REAMENAGEMENT DES GRANDS ENSEMBLES PARCELLAIRES**

Cibler les grands ensembles parcellaires permettra évidemment de déconnecter un volume important sans multiplier à outrance les points d'intervention mais réaliser une déconnexion des eaux pluviales au sein de ces espaces restera réalisable sous réserve d'un impact coût / bénéfices acceptable.

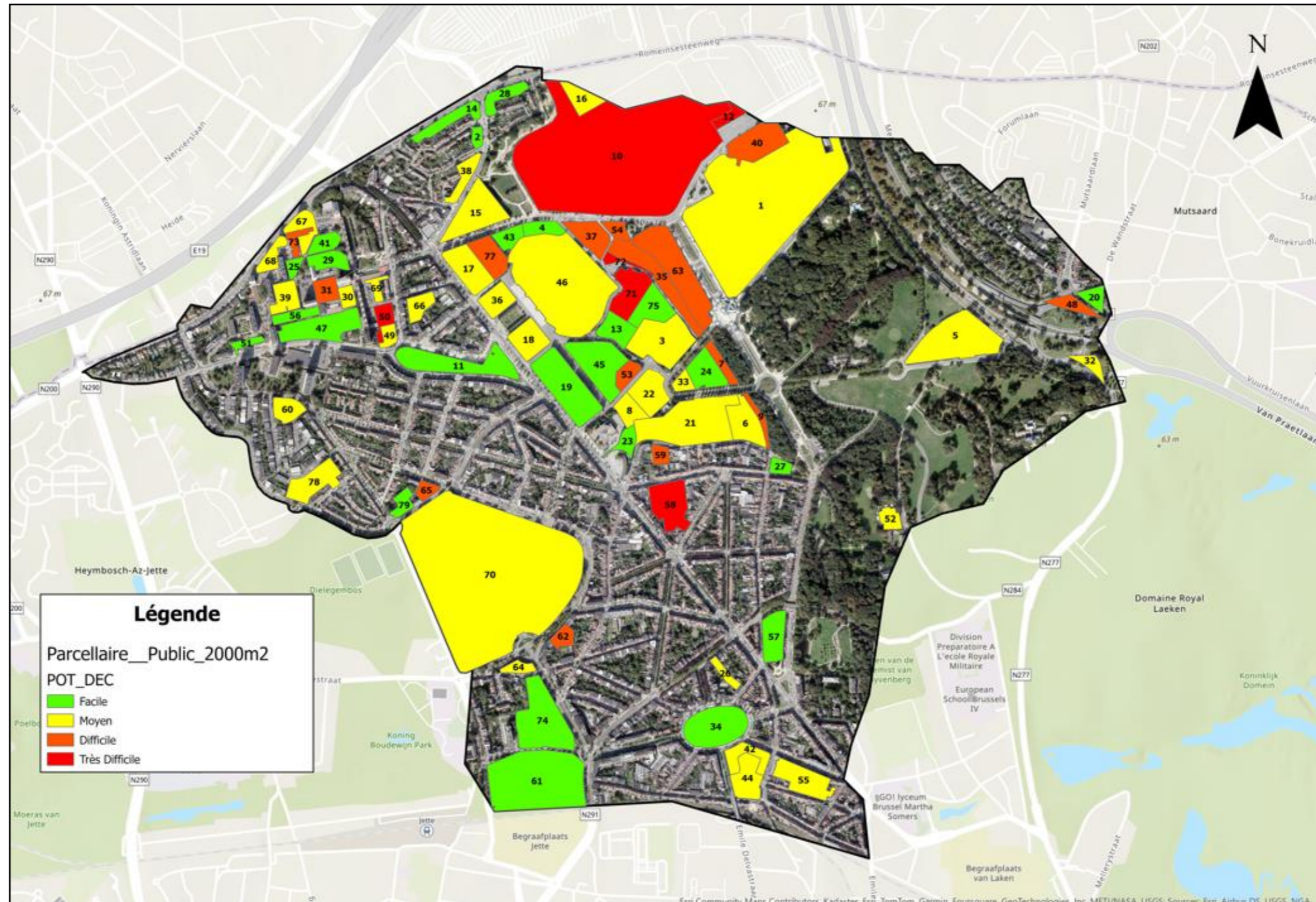


Figure 2 : Localisation des grands ensembles parcellaires publics ou assimilés (+ de 2 000 m<sup>2</sup>) (ELLENY / INFRA Services)

Les grands ensembles parcellaires (défini arbitrairement ici à plus de 2 000 m<sup>2</sup>) sont au nombre de 104 (dont 79 parcelles publiques) pour une surface active totale de 851 039 m<sup>2</sup> (dont 774 139 m<sup>2</sup> de parcelles publiques).

Le tableau ci-après indique les acteurs publics ou assimilés possédant de grands ensembles parcellaires (défini arbitrairement ici à plus de 2 000 m<sup>2</sup>) avec un potentiel de déconnexion identifié comme très facile à moyennement facile et les surfaces actives qui y sont associées (nota : les informations concernant l'identité des propriétaires privés nous ayant été rendues confidentielles, le travail d'identification de ces propriétaires pourra être réalisé par la suite par Bruxelles Environnement ou tout autre acteur identifié grâce à un recoupement avec les données informatiques fournies).

Numéro	Acteur public ou assimilé	Surface active (M <sup>2</sup> )	Potentiel de déconnexio	V_20 ans (M <sup>3</sup> )
70	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRUXELLES - HOPITAL	109 241,2	MOYEN	4 511,7
1	Ville de Bruxelles	87 362,9	MOYEN	3 608,1
46	Ville de Bruxelles	51 590,5	MOYEN	2 130,7
5	Région de Bruxelles-Capitale	23 897,9	MOYEN	987,0
21	Ville de Bruxelles	18 863,6	MOYEN	779,1
61	Commune de Jette	13 381,6	FACILE	552,7
3	Ville de Bruxelles	12 151,2	MOYEN	501,8
15	Ville de Bruxelles	11 097,2	MOYEN	458,3
55	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	10 984,8	MOYEN	453,7
11	Ville de Bruxelles	10 246,6	FACILE	423,2
19	Ville de Bruxelles	10 220,6	FACILE	422,1
74	LOJEGA	9 542,7	FACILE	394,1
22	Ville de Bruxelles	8 281,2	MOYEN	342,0
34	Ville de Bruxelles	6 869,8	FACILE	283,7
17	Ville de Bruxelles	6 865,0	MOYEN	283,5
16	Ville de Bruxelles	6 392,9	MOYEN	264,0
6	Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles ; Ville de Bruxelles	6 349,7	MOYEN	262,2
78	Commune de Jette	6 347,0	MOYEN	262,1
18	Ville de Bruxelles	6 209,7	MOYEN	256,5
45	Ville de Bruxelles	5 950,4	FACILE	245,8
44	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	5 335,6	MOYEN	220,4
47	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	5 247,3	FACILE	216,7
36	Ville de Bruxelles	4 840,9	MOYEN	199,9
75	Ville de Bruxelles	4 512,1	FACILE	186,3
42	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	4 111,0	MOYEN	169,8
67	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	3 737,6	MOYEN	154,4
39	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD; Ville de Bruxelles	3 533,4	MOYEN	145,9

Numéro	Acteur public ou assimilé	Surface active (M <sup>2</sup> )	Potentiel de déconnexion	V_20 ans (M <sup>3</sup> )
57	Ville de Bruxelles	2 917,1	FACILE	120,5
8	Ville de Bruxelles	2 721,3	MOYEN	112,4
60	Fabrique d'Eglise Sainte-Claire (BR - Jette)	2 677,0	MOYEN	110,6
66	Résidences pour personnes âgées	2 675,0	MOYEN	110,5
13	Ville de Bruxelles	2 648,5	FACILE	109,4
68	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	2 646,3	MOYEN	109,3
14	COMENSIA	2 580,8	FACILE	106,6
26	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	2 508,9	MOYEN	103,6
38	COMENSIA	2 309,1	MOYEN	95,4
49	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	2 272,1	MOYEN	93,8
24	Ville de Bruxelles	2 088,8	FACILE	86,3
52	État belge	2 083,7	MOYEN	86,1
4	Ville de Bruxelles	2 062,2	FACILE	85,2
28	COMENSIA	1 760,4	FACILE	72,7
29	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	1 698,7	FACILE	70,2
64	Commune de Jette	1 540,4	MOYEN	63,6
32	Région de Bruxelles-Capitale	1 535,3	MOYEN	63,4
41	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	1 389,9	FACILE	57,4
33	Ville de Bruxelles	1 373,7	MOYEN	56,7
79	LOJEGA	1 334,9	FACILE	55,1
30	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	1 275,6	MOYEN	52,7
27	Fabrique d'Eglise Sacré-Coeur et	1 188,7	FACILE	49,1
43	Ville de Bruxelles	1 105,5	FACILE	45,7
20	Ville de Bruxelles	1 098,4	FACILE	45,4
69	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE	997,8	MOYEN	41,2
23	Ville de Bruxelles	919,4	FACILE	38,0
56	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE	913,7	FACILE	37,7
2	COMENSIA	654,3	FACILE	27,0
51	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE	543,0	FACILE	22,4
25	LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE	474,3	FACILE	19,6

Tableau 2 : Répartition des propriétaires publics et assimilés des grands ensembles parcellaires (+ de 2 000 m<sup>2</sup>) (ELLENY / INFRA Services)

### IDENTIFIER LES PROPRIETAIRES POSSEDANT PLUS DE DEUX PARCELLES

Identifier les propriétaires de plusieurs parcelles (définit arbitrairement ici à plus de deux) comme les Sociétés Immobilières de Service Public (Foyer Laekenois précisément sur ce bassin versant) ou les grandes enseignes privées (propriétaires à identifier) permettra de les sensibiliser à cette démarche et de les accompagner dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales sur leurs futurs projets. Il est en effet fort à parier que les bailleurs sociaux seraient sensibles à ces questions, notamment vis-à-vis du confort de vie de leurs locataires.

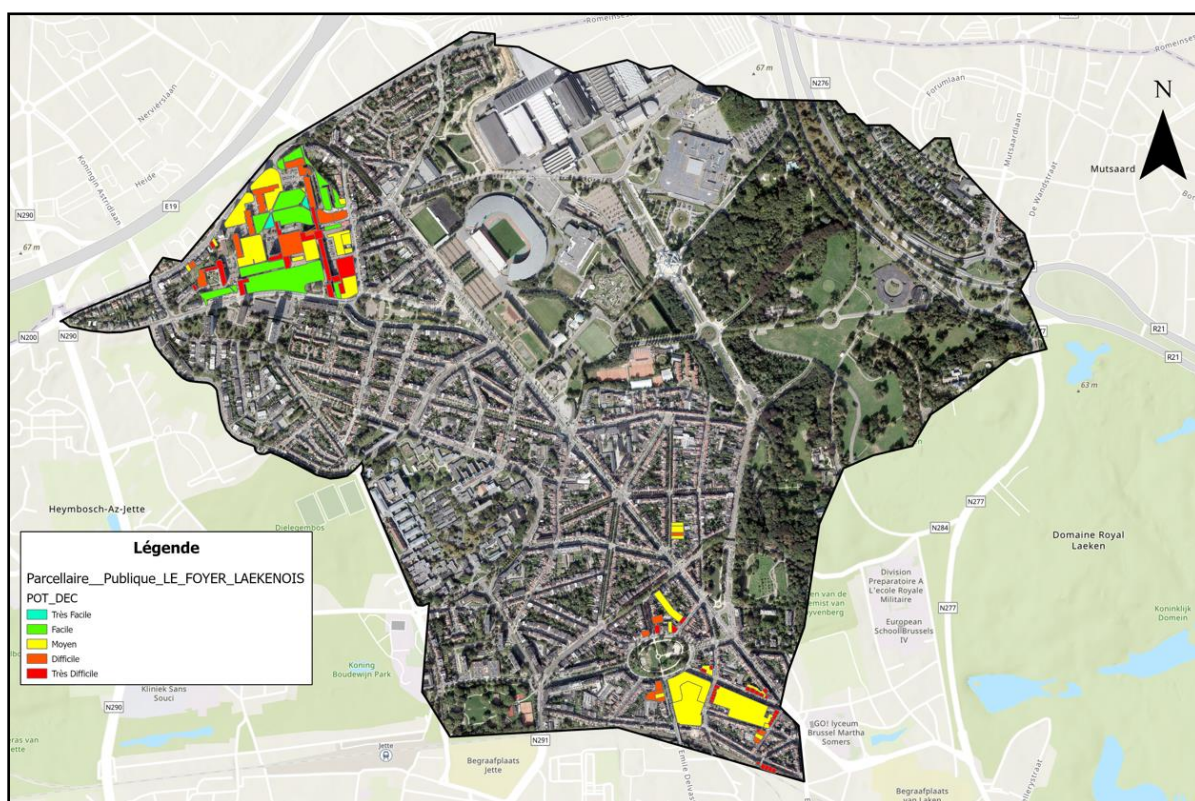


Figure 3 : Localisation du parcellaire géré par la SISP Foyer Laekenois (ELLENY / INFRA Services)

Les parcelles gérées par la SISP Foyer Laekenois sont au nombre de 107 (dont 19 de plus de 2 000 m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 153 911 m<sup>2</sup> (surface active de 89 789 m<sup>2</sup>).

Le tableau ci-après indique les acteurs publics ou assimilés possédant plus de deux parcelles (toutes catégories de potentiels de déconnexion confondues) et les surfaces qui y sont associées (nota : les informations concernant l'identité des propriétaires privés nous ayant été rendues confidentielles, le travail d'identification de ces propriétaires pourra être réalisé par la suite par Bruxelles Environnement ou tout autre acteur identifié grâce à un recoupement avec les données informatiques fournies).

Acteur public ou assimilé	Nombre de parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface active (m <sup>2</sup> )
LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	107	153 134,0	89 214,8
Ville de Bruxelles	74	762 144,1	518 975,0
COMENSIA	54	36 369,5	15 982,1
LOJEGA	40	42 284,2	18 686,1
LOGEMENT REGIONAL BRUXELLOIS	24	908,4	754,8
Région de Bruxelles-Capitale	15	49 375,0	37 711,3
Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles ; Ville de Bruxelles	14	13 143,9	7 998,0
Commune de Jette	12	64 998,7	22 353,6
État belge	8	12 390,6	7 073,9
<b>TOTAL</b>	<b>348</b>	<b>1 134 748,4</b>	<b>718 749,6</b>

**Tableau 3 : Répartition des propriétaires publics et assimilés possédant le plus grand nombre de parcelles (ELLENY / INFRA Services)**

Le tableau ci-après indique les acteurs publics ou assimilés possédant plus de deux parcelles et les surfaces qui y sont associées mais ici uniquement pour les potentiels de déconnexion identifiés comme très facile à moyennement facile (nota : les informations concernant l'identité des propriétaires privés nous ayant été rendues confidentielles, le travail d'identification de ces propriétaires pourra être réalisé par la suite par Bruxelles Environnement ou tout autre acteur identifié grâce à un recoupement avec les données informatiques fournies).

Acteur public ou assimilé	Nombre de parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface active (m <sup>2</sup> )
Ville de Bruxelles	45	470 561,2	272 095,8
LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	43	109 808,3	54 375,5
COMENSIA	34	28 480,9	10 470,3
LOJEGA	25	35 438,8	13 985,7
Région de Bruxelles-Capitale	9	33 178,2	26 216,8
Commune de Jette	8	64 200,3	21 835,2
Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles ; Ville de Bruxelles	7	11 403,6	6 470,3
LOGEMENT REGIONAL BRUXELLOIS	7	122,3	67,6
État belge	6	7 633,4	3 862,1
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>760 827,0</b>	<b>414 379,3</b>

**Tableau 4 : Répartition des propriétaires publics et assimilés possédant le plus grand nombre de parcelles identifiées avec un potentiel de déconnexion très facile à moyennement facile (ELLENY / INFRA Services)**

**IDENTIFIER LES PROPRIETAIRES POSSEDANT LES PLUS GRANDES SUPERFICIES PARCELLAIRES**

Cibler les propriétaires de nombreuses parcelles ne permettra pas forcément de cibler le réaménagement des plus grandes superficies parcellaires. L'identification des propriétaires de grandes superficies parcellaires viendra alors compléter ce travail.

Le tableau ci-après indique les acteurs publics ou assimilés possédant les plus grandes superficies parcellaires et les surfaces qui y sont associées comme par exemple le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann (nota : les informations concernant l'identité des propriétaires privés nous ayant été rendues confidentielles, le travail d'identification de ces propriétaires pourra être réalisé par la suite par Bruxelles Environnement ou tout autre acteur identifié grâce à un recouplement avec les données informatiques fournies).

Acteur public ou assimilé	Nombre de parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface active (m <sup>2</sup> )
Ville de Bruxelles	74	762 144,1	518 975,0
ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRUXELLES - HOPITAL UNIVERSITAIRE DES ENFANTS REINE FABIOLA ; CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BRUGMANN	2	191 570,2	109 841,1
LE FOYER LAEKENOIS - LAKENSE HAARD	107	153 134,0	89 214,8
Commune de Jette	12	64 998,7	22 353,6
Région de Bruxelles-Capitale	15	49 375,0	37 711,3
LOJEGA	40	42 284,2	18 686,1
COMENSIA	54	36 369,5	15 982,1
Centre Public d'Action Sociale de Bruxelles ; Ville de Bruxelles	14	13 143,9	7 998,0
État belge	8	12 390,6	7 073,9
Fabrique d'Eglise Sainte-Claire (BR - Jette)	2	6 116,2	2 758,5
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>1 331 526,4</b>	<b>830 594,4</b>

**Tableau 5 : Répartition des propriétaires publics et assimilés possédant les plus grandes superficies parcellaires (ELLENY / INFRA Services)**

On y voit ainsi apparaître l'association hospitalière de Bruxelles (Hôpital Universitaire des enfants Reine Fabiola et CHU Brugmann) ou encore la Fabrique d'Eglise Sainte-Claire (BR - Jette), qui même si elles ne sont propriétaires que de deux parcelles sont ainsi propriétaires de superficies conséquentes, sur lesquelles il serait intéressant de potentialiser une déconnexion des eaux pluviales.



### REALISER DES ANALYSES MULTICRITERES

Afin d'optimiser encore un peu plus les zones d'interventions à privilégier, il sera bien sûr intéressant de réaliser des analyse multicritères recoupant le potentiel de déconnexion (et notamment les parcelles identifiées avec un potentiel de déconnexion de très facile à moyennement facile) avec d'autres critères comme la présence d'îlots de chaleur urbain, le manque de biodiversité ou encore l'état des voiries comme celui sur lequel le département Espaces publics de la Ville de Bruxelles se base pour sa planification pluriannuelle (sur ce territoire, il est à noter que la plupart des voiries ont comme gestionnaire principal la Ville de Bruxelles).

En effet, il est fort à parier que les futurs projets d'aménagement concerneront préférentiellement les voiries identifiées comme étant en « mauvais état » et en « très mauvais état », en plus des projets de « renouvellement » déjà planifiés. L'ajout du critère potentiel de déconnexion pourrait alors permettre de les prioriser entre eux.

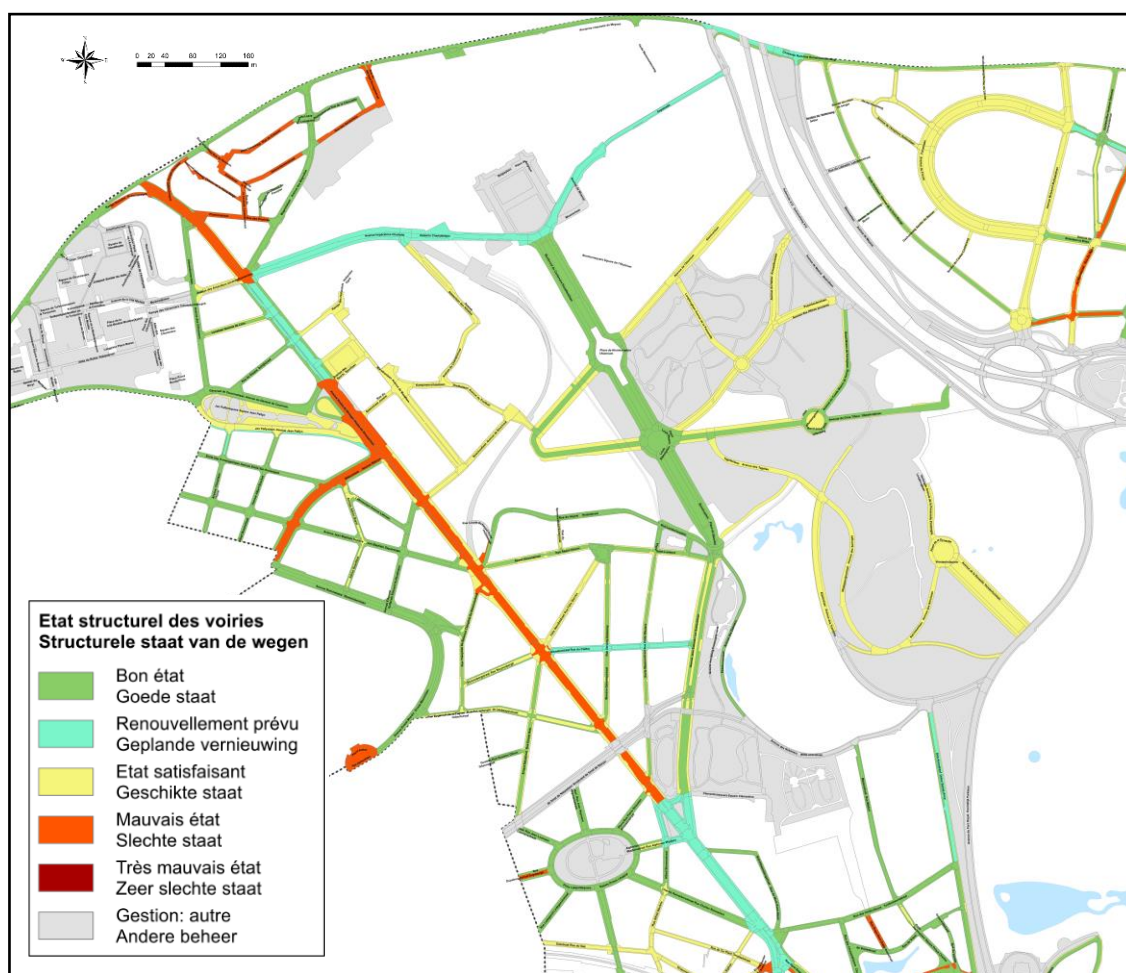


Figure 4 : Etat structurel des voiries (Bruxelles Ville - Département Développement Urbain)

## ETUDIER LA POSSIBILITE D'UNE DECONNEXION DES ESPACES CONTENUS ENTRE LES RAILS 1 ET 4 DU TRAMWAY

Pour rappel, il est noté que lorsque la voirie est concernée par le passage du tramway (comme sur ce bassin versant pour les lignes 3, 19, 51 et 93 de la STIB) la superficie concernée par le site propre du tram (entre les rails 1 et 4) ne fait pas partie de l'étude puisqu'elle possède une gestion des eaux pluviales spécifique très difficilement déaccordable en l'état actuel, notamment liés à la présence systématique de tapis antivibratoires qui obligent à travailler différemment.

Toutefois, aujourd'hui de plus en plus de projets d'aménagement de tramway (ligne T6 à Lyon, prolongement de la ligne T3 à Paris, ...) contournent cette problématique et proposent une gestion des eaux pluviales pour ces espaces contraints, soit directement sous la plateforme, soit via une gestion mutualisée avec les espaces voisins.

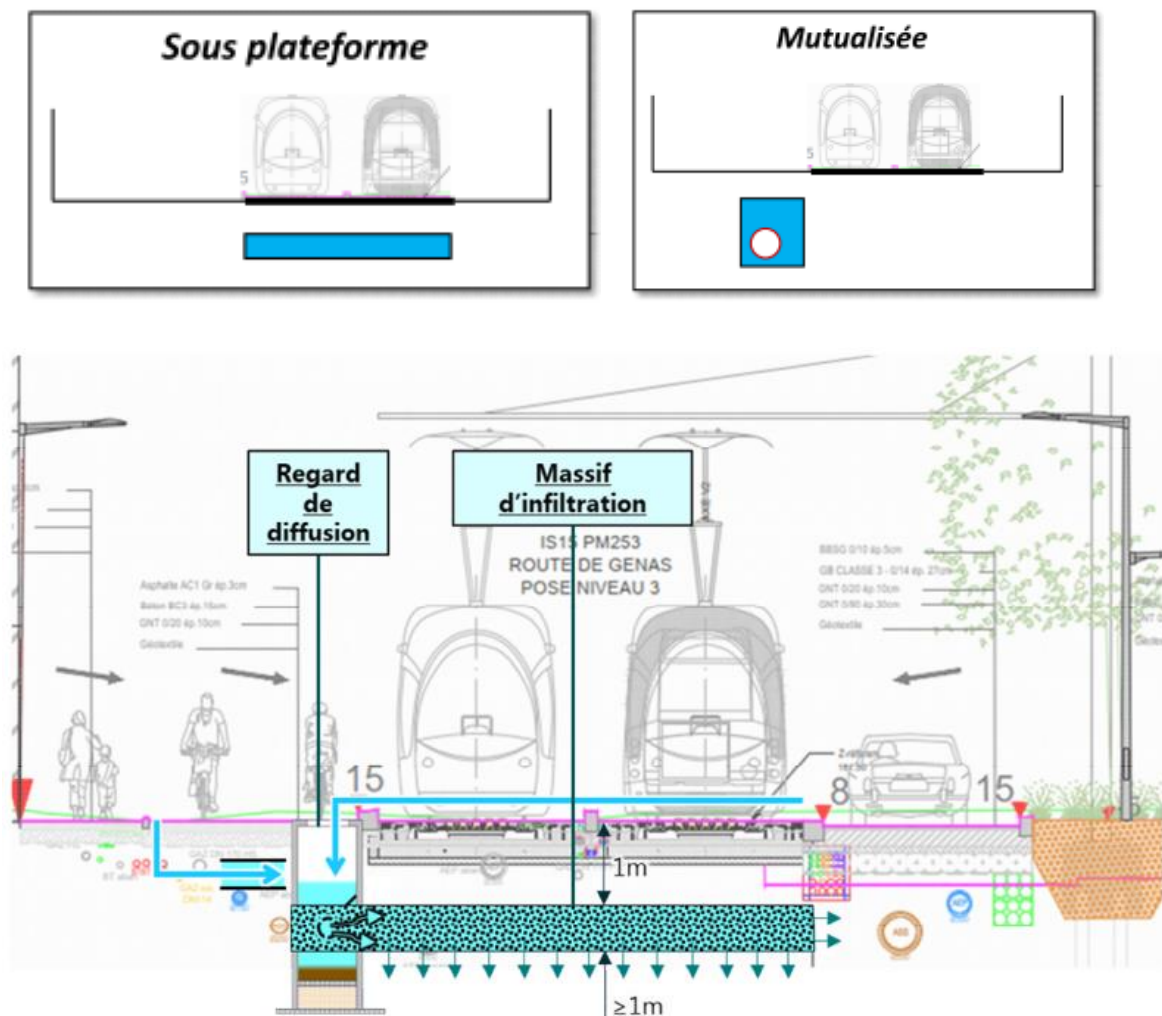


Figure 5 : Coupe de projet de tramway ligne 6 pour la Métropole de Lyon (SYTRAL Mobilités)

Étudier cette possibilité dans les futurs projets de réaménagement / aménagement de tramway représentera donc une réelle opportunité de déconnexion à l'échelle du bassin versant mais aussi de la région Bruxelles Capitale en général.

### **PROFITER DES AMENAGEMENTS ENVISAGES SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR DECONNECTER TOUT OU PARTIE DE PARCELLES PRIVEES VOISINES**

Saisir l'opportunité de travaux réalisés dans le domaine public pour en faire profiter le domaine privé (qui pourrait, à faible coût, déconnecter une partie de ses eaux pluviales pour les infiltrer et augmenter ainsi la performance environnementale de l'opération), permettra au territoire une accélération notable de la déconnexion de ses eaux pluviales.

En effet, surdimensionner une noue, un espace vert creux ou encore un massif drainant prévu dans le cadre du réaménagement d'une rue, d'une avenue ou encore d'une place, pourrait laisser l'opportunité, avec l'accord du gestionnaire de voirie, de collecter, temporiser et infiltrer une partie des eaux s'écoulant sur des parcelles privées voisines et ainsi déconnecter quelques mètres cubes supplémentaires du réseau existant.

Un exemple de réalisation est proposé en page suivante (figure 6) avec le réaménagement de la rue de Libération située à Augny en France où l'opportunité de déconnecter une partie des eaux pluviales s'écoulant sur les toitures privées (surfaces identifiées en violette) a été saisie par la commune via le surdimensionnement des massifs drainants envisagés sous les trottoirs.

Il conviendra donc d'étudier cette possibilité au cas par cas afin de, lorsque cela est possible (autorisation du gestionnaire de voirie notamment), mutualiser les interventions et optimiser les coûts de travaux. Un secteur sans projet classé rouge pourra alors devenir vert si un projet global se dessine avec une ou plusieurs parcelles voisines.

### **PRATIQUER L'ACUPUNCTURE URBAINE : DE PETITES ACTIONS AUX GRANDS EFFETS**

La grande variété des tissus urbains traversés pousse à imaginer, au-delà d'une stratégie structurante, des déclinaisons ponctuelles.

C'est une logique d'acupuncture urbaine, où une somme de petites actions (plantation d'un arbre, création d'une bande enherbée, d'un potager partagé, ...) peut produire de grands effets.

Réaliser la mise en œuvre de solutions d'infiltration, même partielles, des systèmes de plantation, même ponctuels, permettra de déconnecter encore un peu plus les eaux pluviales du réseau d'égouttage (exemple de l'action « Ma Rue est un jardin » en cours d'étude sur la commune de Forest ou plusieurs aménagements ponctuels de végétalisation et de perméabilisation des espaces publics dans les quartiers Saint-Antoine et Primeurs sont prévus et permettront de collecter, temporiser et infiltrer de nombreux mètres cubes <https://www.ipecollectif.be/projforest.htm>).

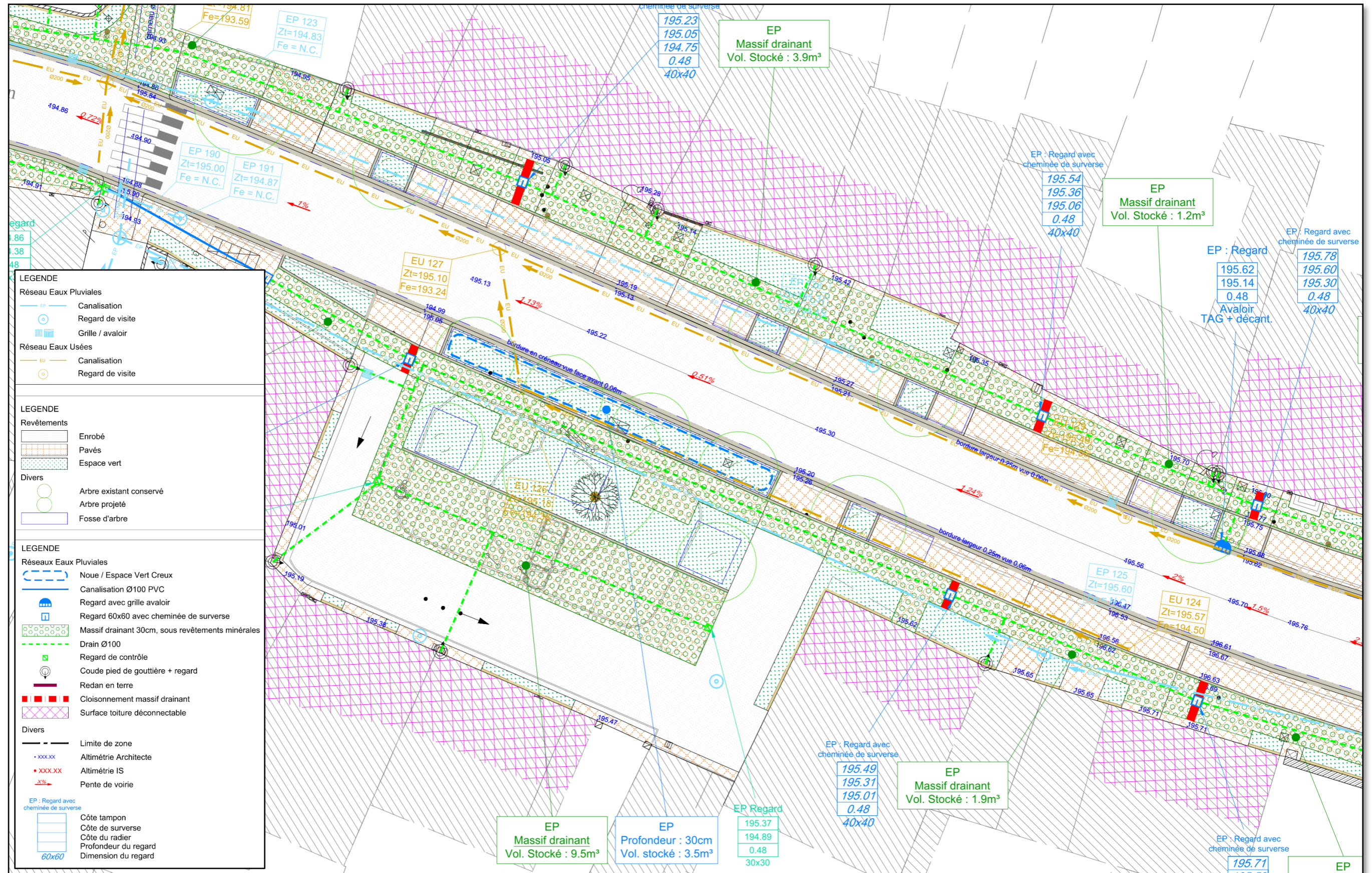


Figure 6 : Réaménagement de la rue de la Libération à Augny - Extrait du master plan (ELLENY)

## II. PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

Afin de **porter ces travaux** de déconnexion, **les rendre systématiques** à chaque nouvelle opération, **accélérer leur déploiement** mais aussi **faire connaître la nécessité de les réaliser**, de nombreuses actions pourront être menées en parallèle de celles déjà existantes / en cours.

**Les actions et sous-actions présentées dans la suite de ce document sont des propositions dont il sera nécessaire, si elles sont jugées pertinentes, de préciser les acteurs responsables de leur mise en œuvre ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation.**

### 1. Axe 1 – Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement

#### **ACTION 1 INCITER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES**

##### CONSTAT

Si la nécessité de recourir à une gestion à la source des eaux pluviales pour adapter les villes au changement climatique fait aujourd'hui consensus, l'enjeu est désormais de réussir à passer de ce constat partagé à une mise en œuvre concrète lors de la conception de nouveaux quartiers ou dans le cadre de recompositions urbaines.

##### OBJECTIF PRINCIPAL

Privilégier, dès que possible, pour tout projet d'aménagement nouveau ou dans le cadre de réhabilitation, une gestion intégrée des eaux pluviales.

##### MISE EN ŒUVRE

##### **Plan d'Aménagement Directeur (PAD)**

Aucun Contrat de Quartier Durable (CQD), ni Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) n'est actif sur ce territoire bien que le récent CRU8 Stephenson-Reine se déploie au sud, à la limite du périmètre étudié, avec des actions de végétalisation aux abords de la rue Marie Christine à Laeken (non étudié mais contigu).

Il existe toutefois sur le périmètre étudié, un Plan d'Aménagement Directeur (PAD), celui du Heysel.

Celui-ci détermine, pour ce périmètre, une vision d'aménagement stratégique et réglementaire d'ensemble qui prévoit notamment que l'ensemble des aménagements du plateau permettront la création d'importants espaces verts et contribueront au renforcement du maillage bleu et au renvoi des eaux pluviales dans le réseau hydrographique de surface, palliant aussi la faiblesse du site en termes de biodiversité (éléments indiqués dans l'arrêté ministériel du 14 juin 2019).

**Objectif 1** : Améliorer l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les projets contenus dans le PAD du Heysel et les suivants

↳ **Sous-action 1.1** : Sur la base de retours d'expériences, évaluer la prise en compte des objectifs de meilleure intégration de la gestion « à la source » des eaux pluviales sur les projets contenus dans le PAD du Heysel et le cas échéant, constituer ou renforcer un pool d'experts « eau » dans le réseau PAD via les ressources internes et / ou des bureaux d'étude extérieurs pour conseiller / encadrer ces projets sur cette thématique

**Calendrier** : Court terme

**Responsables d'action** : Région via perspective.brussels / Communes

**Objectif 2** : Systématiser la mise en œuvre d'une gestion durable des eaux pluviales dans les projets contenus dans les PAD, les CQD, les CRU, ... en cours et à venir

↳ **Sous-action 1.2** : Dans le cadre de l'établissement des futurs programmes, évaluer l'opportunité de renforcer les engagements visant une meilleure intégration de la gestion « à la source » des eaux pluviales dans les projets, et les renforcer le cas échéant

**Calendrier** : À chaque nouveau programme

**Responsables d'action** : Région via perspective.brussels / Communes

### Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

La création de contrat de PPA (outil existant en France) permettrait de créer un partenariat entre la Région et les acteurs locaux (communes, sociétés immobilières de service public, ...) afin d'encourager sur un territoire donné la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. C'est un contrat qui permet à chacune des parties prenantes d'acter des engagements réciproques notamment financiers. Ce n'est pas un programme d'aménagement mais une série d'engagements contractuels facilitant la conduite et la réalisation d'une opération d'aménagement.

Quelques exemples : <https://www.giplittoral.fr/actualites/projets-partenariaux-damenagement-de-saint-jean-de-luz-et-de-lacatau> ; <https://ampmetropole.fr/missions/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/projets-urbains/le-projet-partenarial-damenagement-ppa/>

**Objectif** : Faciliter l'aménagement des opérations complexes en renforçant l'ingénierie local via les établissements régionaux comme Bruxelles Environnement

↳ **Sous-action 1.3** : Inciter et accompagner des acteurs locaux (communes, sociétés immobilières de service public, ...) dans la réalisation de projets partenariaux d'aménagement intégrant la gestion des eaux pluviales

**Calendrier** : Moyen terme

**Responsable d'action** : À définir

### Charte relative à la gestion intégrée des eaux pluviales

L'adhésion à une charte relative à la gestion intégrée des eaux pluviales permettra de mobiliser activement les acteurs locaux autour de l'amélioration continue de cette thématique. Mobilisés et responsabilisés sur les enjeux, ils deviendront alors un levier de changement des pratiques.

Cette charte permettra de garantir un résultat de conception à travers des engagements comme (liste non exhaustive) :

- Proposer une densité adaptée pour lutter contre l'artificialisation des sols ;
- Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe ;
- Proposer un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter au changement climatique et aux risques.

Pour exemple, une « Charte des communes bruxelloises du Bassin versant solidaire du Molenbeek » devrait être ratifiée sous peu. Initiative portée par les quatre Communes de ce bassin versant. Cette Chartes instituera notamment le « CAM » (Comité d'accompagnement du Molenbeek), qui est un organe d'échange existant entre les quatre communes partenaires. Bruxelles Environnement serait alors un membre invité (mais pas permanent).

Autres exemples : <https://vertardent.be/charte-gestion-durable-eaux-pluviales-amenagement-des-espaces-publics/> ; <https://www.ccrcc-brionne.fr/environnement/eaux-pluviales/charte-eaux-pluviales/> ; <https://www.seine-centrale-urbaine.org/les-chartes/charte-de-l-eau/>

**Objectif** : Fédérer les acteurs locaux autour d'engagements communs afin d'homogénéiser les pratiques de gestion intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire

↳ **Sous-action 1.4** : Créer une charte qui résume les engagements en termes de gestion intégrée des eaux pluviales qui seront pris par les acteurs qui y adhéreront

↳ **Sous-action 1.5** : Faire connaître aux différents acteurs locaux l'existence de cette charte et les faire adhérer à celle-ci

**Calendrier** : Court / moyen terme

**Responsable d'action** : Bruxelles Environnement

### Guide sur la conception et la maintenance des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont des ouvrages intégrés au tissu urbain, qui visent à capter et traiter le ruissellement issu des pluies courantes et exceptionnelles. Si leur géométrie, leur structure, leurs modes d'alimentation et d'évacuation des eaux sont diversifiés, ils peuvent de façon générique être décrits dans un document technique détaillé fournissant des règles communes pour la conception (dimensionnements, dispositifs de surverse, composition et épaisseur des substrats, granulométrie des graves drainantes, plantation, ...) et la maintenance de ces ouvrages.

Il est à noter que pour les espaces publics, un Vademecum rédigé conjointement par Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité a récemment été mis en ligne :

FR : [https://document.environnement.brussels/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=11034](https://document.environnement.brussels/opac_css/doc_num.php?explnum_id=11034)

NL : [https://document.environnement.brussels/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=11035](https://document.environnement.brussels/opac_css/doc_num.php?explnum_id=11035)

**Objectif :** Mettre à disposition des acteurs opérationnels un guide de référence sur la conception et la maintenance des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales, afin d'optimiser leur conception, leur dimensionnement et leur maintenance et ainsi garantir une homogénéité de performances

↳ **Sous-action 1.6 :** Rédiger un guide de bonnes pratiques dans un format adapté aux acteurs opérationnels

**Calendrier :** Court terme (travail en cours)

**Responsable d'action :** Bruxelles Environnement



## **ACTION 2 ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER L'INTEGRATION DE LA QUESTION D'UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES INTEGREE ET AMBITIEUSE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (REGLEMENT REGIONAL D'URBANISME (RRU), REGLEMENTS COMMUNAUX D'URBANISME (RCU), ...)**

### **CONSTAT**

Les documents d'urbanisme constituent un relais majeur permettant de décliner localement les enjeux et ainsi de garantir un aménagement du territoire compatible avec le bon état des eaux et des milieux aquatiques et la bonne répartition de la ressource en eau entre les différents usages. Ils sont un complément indispensable aux procédures administratives, comme les permis, attachées à la réalisation ponctuelle des aménagements qui fixent de façon plus détaillée les prescriptions applicables à chaque projet.

Il est important de noter que certaines communes prennent déjà des mesures plus restrictives que les impositions classiques comme la commune de Forest qui impose dans un RCU spécifique que *« les nouvelles constructions, les reconstructions totales ou partielles, les extensions et les nouveaux aménagements collecteurs (collectrices) d'eaux pluviales à réaliser sur des terrains, ou parties de terrains, d'une superficie non bâtie de 100 m<sup>2</sup> et plus, ne peuvent rejeter les eaux pluviales à l'égout mais doivent prévoir un dispositif de dispersion des eaux pluviales in situ.*

*Par « dispositif de dispersion in situ », on entend tout dispositif permettant l'infiltration ou l'évapotranspiration des eaux sur la parcelle : bassin de rétention/infiltration, puits d'infiltration, massif d'infiltration, aires durcie perméable, etc. »*

Toutefois, la question des eaux pluviales est encore insuffisamment prise en compte dans certains documents d'urbanisme qui pourront être agrémentés de demandes plus ambitieuses comme le propose par exemple aussi aujourd'hui les permis d'environnement (gestion d'une TR 100 à la parcelle via des ouvrages préférentiellement à ciel ouvert et avec une vidange par infiltration naturelle).

### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Mieux décliner les enjeux liés aux eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. Rappeler l'importance de la question des eaux pluviales dans les deux thèmes ou orientations « pollution » et « inondation », ainsi que dans le volet « préservation de la ressource » (réalimentation de la nappe par infiltration).

### **MISE EN OEUVRE**

#### **Révision et révision simplifiée des documents d'urbanisme**

Les révisions classique et simplifiée des documents d'urbanisme donnent un cadre idoine pour intégrer des règles en matière de gestion des eaux pluviales plus ambitieuses et en adéquation avec les changements de pratique nécessaires.

**Objectif :** Améliorer le plus rapidement possible la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les règles d'urbanisme en poussant à la gestion à la parcelle en zéro rejet pour une TR 100 ans via des ouvrages préférentiellement à ciel ouvert et se vidangeant par infiltration naturelle

↳ **Sous-action 2.7 :** Intégrer un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » dans le nouveau RRU en précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses

**Calendrier :** Nouveau règlement du RRU en cours de rédaction

**Responsable d'action :** Région

↳ **Sous-action 2.8 :** Inclure un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses dans les RCU n'en possédant pas ou établir un RCU spécifique sur cette thématique

**Calendrier :** Court / moyen terme

**Responsables d'action :** Communes

### **ACTION 3 FACILITER L'ACCES DES PORTEURS DE PROJETS AUX AIDES FINANCIERES ET A L'APPUI TECHNIQUE DISPONIBLES CONCERNANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

#### **CONSTAT**

La recherche d'aides financières et techniques peut s'avérer être un travail difficile et chronophage pour les porteurs de projets. L'information est dispersée sur les sites des différentes structures susceptibles d'apporter leur concours financier ou technique.

Pour les privés, l'outil Infiltrasoils donne pour une adresse donnée, les primes régionales et communales existantes : <https://geodata.environnement.brussels/client/infiltrasoil/home>

#### **OBJECTIF PRINCIPAL**

Faciliter l'accès aux informations concernant les aides financières et techniques dont peuvent bénéficier les porteurs de projets dans le cadre de la réalisation d'une gestion des eaux pluviales.

#### **MISE EN OEUVRE**

##### **Portail « eaux pluviales »**

Créer une plateforme collaborative visant à centraliser la recherche de tous les dispositifs d'aides financières, de conseils et d'ingénierie prodigués par les communes, la région et autres auxquels les acteurs locaux de l'aménagement peuvent prétendre.

**Objectif :** Faciliter l'accès aux aides disponibles sur la gestion des eaux pluviales

↳ **Sous-action 3.9 :** Réaliser un portail thématique dédié aux aides financières et techniques relatives à la gestion des eaux pluviales

**Calendrier :** Court terme (travail en cours)

**Responsable d'action :** Bruxelles Environnement

## 2. Axe 2 - Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience (REX)

### **ACTION 4 MIEUX VALORISER ET DONNER DE LA VISIBILITE AUX PROJETS VERTUEUX**

#### **CONSTAT**

Depuis de nombreuses années, le message des bénéfices de la gestion intégrée des eaux pluviales par rapport à une gestion « tout tuyau » est porté par plusieurs acteurs du monde de l'eau : Bruxelles Environnement, associations locales, ... Pour autant, en dehors de communes pionnières, le nombre de projets de gestion durable des eaux pluviales reste encore assez limité. Si les questionnements des acteurs, notamment de l'urbanisme, sont encore bien présents concernant l'intégration des eaux pluviales dans la ville, les projets mettant en œuvre une gestion durable des eaux pluviales se révèlent souvent bien acceptés par la population, et répondent à de nombreux enjeux du fait des multiples services qu'ils rendent.

#### **OBJECTIF PRINCIPAL**

Apporter de la visibilité aux opérations vertueuses auprès des acteurs locaux afin de permettre l'émergence de nouveaux projets de gestion durable des eaux pluviales.

#### **MISE EN ŒUVRE**

##### **Carte maillage pluie**

En partenariat avec les communes, Bruxelles Environnement a créé une carte maillage pluie : <https://geodata.environnement.brussels/client/view/f82998f4-95d6-40dc-aa5d-25e25a399d3f>. Cette carte permet de consulter des exemples d'aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales réalisés en région bruxelloise afin d'améliorer les connaissances et faciliter l'échange d'expériences.

**Objectif :** Donner de la visibilité aux projets vertueux réalisés en région Bruxelloise

↳ **Sous-action 4.10 :** Enrichir la base de données d'opérations vertueuses de gestion des eaux pluviales

**Calendrier :** Mise à jour de la cartographie maillage pluie diffusée en novembre 2023

**Responsable d'action :** Bruxelles Environnement

↳ **Sous-action 4.11 :** Établir des fiches REX à portée pédagogique, par le biais d'observatoires et de référentiels facilement accessibles. Les supports produits peuvent prendre des formes variées, écrites comme visuelles

↳ **Sous-action 4.12 :** Organiser des journées de sensibilisation sur la GIEP intégrant la visite de ces projets vertueux

↳ **Sous-action 4.13 :** Réaliser une plaquette « bonnes pratiques » mettant en avant les projets ayant intégré une gestion durable et intégrée des eaux pluviales

**Calendrier :** Court / moyen terme

**Responsable d'action :** Bruxelles Environnement

## **ACTION 5 ORGANISER ET RELAYER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES ACTEURS OPERATIONNELS POUR APPORTER UNE VISION DES PRATIQUES ACTUELLES SUR LA GESTION DURABLE ET INTEGREE DES EAUX PLOUVIALES, NOTAMMENT A L'INTERNATIONAL**

### CONSTAT

La diversité des acteurs et des pratiques dans le domaine de la gestion des eaux pluviales en fait une thématique parfois difficile à appréhender dans son ensemble. L'organisation de rencontres rassemblant des professionnels aux profils variés (scientifiques, élus, techniciens) favorise les passerelles entre les acteurs et permet de valoriser la transversalité des approches, qu'elles soient opérationnelles ou scientifiques.

### OBJECTIFS PRINCIPAUX

Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les acteurs / Diffuser les bonnes pratiques de gestion durable des eaux pluviales / Faire rayonner les bonnes pratiques sur le plan international et se nourrir des expériences étrangères

### MISE EN OEUVRE

#### **Conférence internationale**

Les conférences internationales (comme la conférence sur la gestion de l'eau de pluie en milieu urbain inspirée par Copenhague, Paris, Londres et Bruxelles donnée le 06 mars 2023) visent à promouvoir des solutions en faveur d'une gestion intégrée et durable des eaux pluviales au travers de REX, de résultats de recherche et de réflexions prospectives

**Objectif :** Sensibiliser les professionnels, privés et publics, à la gestion durable des eaux pluviales et partager expériences et connaissances au plan international

#### ↳ **Sous-action 5.14 : Organiser à intervalle régulier des conférences internationales**

**Calendrier :** Tous les trois ans ?

**Responsables d'action :** Associations actives dans la gestion de l'eau, la désimperméabilisation ou encore la végétalisation (Open Sources, Canal It Up, Coordination Senn, Bral, ...)

**Partenaire :** Bruxelles Environnement

#### **Forum sur la gestion durable des eaux pluviales**

Afin de promouvoir les techniques de gestion « à la source » des eaux pluviales sur le plan régional et former les acteurs locaux, la réalisation de forum (comme les journées mondiales de l'Eau qui balayent un spectre plus large) est une bonne solution. Le forum peut être accueilli par exemple par une commune menant de nombreuses actions dans le domaine de la gestion durable des eaux pluviales.

**Objectif :** Sensibiliser les collectivités et les professionnels à la gestion durable des eaux pluviales

#### ↳ **Sous-action 5.15 : Organiser à intervalle régulier des forums sur la gestion durable des eaux pluviales**

**Calendrier :** Tous les deux ans ?

**Responsables d'action :** À définir

**Partenaire :** Bruxelles Environnement

## **ACTION 6 CREER ET ANIMER UN RESEAU DES ANIMATEURS TERRITORIAUX « EAUX PLUVIALES » POUR STRUCTURER ET PORTER DES MESSAGES COMMUNS**

### **CONSTAT**

La création d'un réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales » permettrait de faciliter le déploiement effectif sur les territoires de stratégies et solutions de gestion durable des eaux pluviales par l'acquisition collective et partagée, de retours d'expériences, d'outils, de documents et de réponses aux principales questions soulevées par les acteurs afin de lever les freins que celles-ci peuvent constituer.

Ce réseau pourrait regrouper des agents chargés de l'animation eaux pluviales au sein des communes et établissements publics, ainsi que de structures de type associatif œuvrant à la promotion et à l'animation territoriale en faveur de politiques intégrées et durables de gestion des eaux pluviales.

Exemple du réseau francophone des animateurs eaux pluviales :

<https://asso.graie.org/portail/animationregionale/animations-specifiques/reseau-animateurs-eaux-pluviales/>

### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Partager les outils et messages à porter auprès des acteurs à mobiliser pour définir et mettre en place une stratégie ambitieuse de gestion durable des eaux pluviales sur les territoires.

Constituer des réseaux, en mettant éventuellement en place des systèmes de parrainage, pour accompagner les nouveaux venus dans le métier.

Développer les compétences des animateurs d'eaux pluviales par leur mise en réseau, notamment au travers des partages d'expériences.

### **MISE EN OEUVRE**

#### **Réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales »**

**Objectif 1** : Créer et animer un espace d'échanges entre animateurs « eaux pluviales »

↳ **Sous-action 6.16** : Animer et modérer la communauté des animateurs « eaux pluviales » hébergée sur une plateforme collaborative en particulier la partie « questions/réponses »

↳ **Sous-action 6.17** : Elaborer une « boîte à outils » pour les animateurs « eaux pluviales »

**Calendrier** : Court / moyen terme

**Responsables d'action** : Associations actives dans la gestion de l'eau, la désimperméabilisation ou encore la végétalisation, Communes ?

**Partenaire** : Bruxelles Environnement

**Objectif 2** : Faciliter les échanges au sein de la communauté des animateurs « eaux pluviales »

↳ **Sous-action 6.18** : Organiser annuellement une rencontre des acteurs de la communauté des animateurs « eaux pluviales »

**Calendrier** : Dès que ce réseau aura été créé et tous les ans par la suite

**Responsables d'action** : Associations actives dans la gestion de l'eau, la désimperméabilisation ou encore la végétalisation, Communes ?

**Partenaire** : Bruxelles Environnement

## **ACTION 7 CONSOLIDER ET DEPLOYER L'OFFRE DE FORMATION POUR FAIRE MONTER EN COMPETENCE LES ACTEURS OPERATIONNELS PUBLICS ET PRIVES SUR LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES**

### **CONSTAT**

Du fait de leur rôle de conseil et d'appui aux maîtres d'ouvrage dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, la montée en compétences des structures d'ingénierie (bureaux d'études, ...) en matière de gestion durable des eaux pluviales apparaît essentielle pour engager et accompagner ces dernières vers une gestion plus vertueuse des eaux pluviales.

Dans cette optique, il convient de consolider et renforcer si nécessaire l'offre proposée en matière de formation continue.

### **OBJECTIF PRINCIPAL**

Développer l'offre de formation continue pour faire monter en compétence les structures d'ingénierie (bureaux d'études, ...) publics et privés sur la gestion durable des eaux pluviales.

### **MISE EN OEUVRE**

#### **Formation continue sur la « gestion des eaux pluviales »**

Actuellement, Bruxelles Environnement, via notamment le service Facilitateur Eau, propose de nombreuses formations autour de la gestion des eaux pluviales, en lien par exemple avec l'assainissement, l'hydrologie urbaine ou encore l'urbanisme.

**Objectif** : Compléter l'offre de formation pour répondre aux besoins des ingénieries, privés et publics

↳ **Sous-action 7.19** : En s'appuyant sur un groupe de travail associant un panel d'acteurs représentatifs, recenser et évaluer d'une part l'offre de formation proposée sur la gestion des eaux pluviales et d'autre part les besoins exprimés par les acteurs en la matière

↳ **Sous-action 7.20** : Proposer, le cas échéant, des évolutions de l'offre de formation afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les acteurs

**Calendrier** : Court / moyen terme

**Responsable d'action** : Bruxelles Environnement

## ACTION 8 CONSTRUIRE DES DOCUMENTS PEDAGOGIQUES ET REALISER DES FORMATIONS POUR SENSIBILISER LES ELUS LOCAUX

### CONSTAT

Au regard de leurs prérogatives en matière d'aménagement et de gestion de l'eau sur leur territoire, sensibiliser les élus locaux (représentants au cabinet, bourgmestres, échevins, ...) afin de développer leurs compétences et connaissances sur les sujets relevant de leur responsabilité permettra d'obtenir un levier décisionnaire important pour le changement des pratiques. En effet, renforcer la mobilisation des élus sur le sujet de la gestion intégrée des eaux pluviales ne pourra être que bénéfique pour le développement de sa mise en œuvre.

### OBJECTIF PRINCIPAL

Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales auprès des élus en renforçant notamment leurs compétences et leurs connaissances sur le sujet. Ces actions seront notamment l'occasion de mettre en évidence comment une gestion intégrée des eaux pluviales contribue à l'adaptation des territoires au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau en présentant des exemples locaux et d'autre part de présenter les résultats des études de potentiel de déconnexion sur les territoires concernés démontrant la faisabilité technico-économique de ces solutions.

### MISE EN OEUVRE

#### Formations / colloques

Si des formations et des événements sont organisés régulièrement sur la gestion des eaux pluviales, elles sont souvent destinées à un public de « techniciens » et donc peu adaptées à des élus. La bonne information et formation des élus sur la gestion des eaux pluviales est souvent identifiée comme un élément déterminant pour le déploiement, au niveau local, d'une gestion durable des eaux pluviales.

**Objectif :** Sensibiliser et former les élus à la GIEP et aux potentialités de déconnexion de leur territoire

↳ **Sous-action 8.21 :** Organiser des colloques et des formations adaptés aux élus sur la gestion des eaux pluviales incluant la présentation des résultats des études de potentiel de déconnexion (phase 1)

**Calendrier :** Court / moyen terme      **Responsable d'action :** À définir

#### Documents pédagogiques

À l'image de l'offre de formation, les ressources documentaires relatives à la gestion durable des eaux pluviales sont souvent peu adaptées aux élus et celles existantes sans doute insuffisamment portées à la connaissance de ces derniers.

**Objectif :** Sensibiliser et informer les élus à la gestion durable des eaux pluviales et aux potentialités de déconnexion de leur territoire

↳ **Sous-action 8.22 :** Mettre à disposition des ressources pédagogiques destinées à sensibiliser et former les élus sur le sujet sur la gestion des eaux pluviales

**Calendrier :** Court / moyen terme      **Responsable d'action :** À définir

## ACTION 9 MIEUX FAIRE CONNAITRE LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES EN S'APPUYANT SUR UNE VITRINE PEDAGOGIQUE

### CONSTAT

Depuis quelques années, les solutions de gestion à la source des eaux pluviales se développent et l'amélioration des connaissances sur leur conception et leur fonctionnement a permis d'estomper progressivement les réticences parfois exprimées à leur rencontre. La réalisation d'une vitrine pédagogique ou showroom permettant de réunir en un point des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales mais aussi former et informer les professionnels et les élus sur les solutions qui existent, et qui peuvent être adaptées selon le territoire, le projet d'aménagement et le contexte géographique, serait un nouveau levier d'action pour sensibiliser / convaincre.

Exemples : <https://www.adopta.fr/showrooms/> , <https://www.oieau.org/edito/plateforme-gestion-integree-des-eaux-pluviales>

### OBJECTIFS PRINCIPAUX

Faire la promotion des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales auprès des acteurs publics et privés de l'urbanisme et de l'eau en regroupant sur un même site la plupart des solutions existantes. Mettre en réseau les différents dispositifs pédagogiques existants et à venir.

### MISE EN OEUVRE

#### Création d'une vitrine pédagogique bruxelloise

Les enjeux autour de la gestion des eaux pluviales urbaines sont particulièrement prégnants dans les secteurs fortement imperméabilisés. A ce titre, la région Bruxelloise apparaît spécialement concernée (son coefficient d'imperméabilisation est évalué à 53,2% (2022)) et il est donc opportun d'y mettre en place une vitrine dédiée à la sensibilisation, l'information et la formation sur les solutions, dans l'aménagement urbain, de gestion à la source des eaux pluviales et de renaturation des sols

**Objectif :** Concentrer en un seul point plusieurs ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales

↳ **Sous-action 9.23 :** Mettre en place une vitrine pédagogique sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le site de Bruxelles Environnement ou non loin de celui-ci

**Calendrier :** Court / moyen terme      **Responsable d'action :** Bruxelles Environnement

#### Réseau des dispositifs pédagogiques

Rendre visible et accessible les dispositifs et structures pédagogiques existants ailleurs ou en cours de création en facilitant leur mise en réseau et le développement d'actions partenariales.

**Objectif :** Mettre en réseau les dispositifs pédagogiques existants et à venir

↳ **Sous-action 9.24 :** Développer un réseau (organisation de rencontres, ...) commun aux différents dispositifs vitrine (ADOPTA, autres nationaux ou frontaliers ?)

**Calendrier :** Court / moyen terme      **Responsable d'action :** Bruxelles Environnement

**Partenaires :** ADOPTA, ...



## ACTION 10 FAIRE VIVRE LA CARTE DU POTENTIEL DE DECONNEXION

### CONSTAT

La bonne appropriation et utilisation de l'outil d'aide à la décision « potentiel de déconnexion pluvial » produit sur le territoire doit permettre aux acteurs locaux (Région, Communes, BM, STIB, ...) de faire émerger plus rapidement de nouveaux projets de déconnexion en ciblant plus facilement les opportunités techniques et économiques. Cela leur permettra aussi de faire vivre la cartographie à travers l'ajout de nouveau attributs comme l'identification des projets à venir, des projets réalisés, des suggestions d'interventions ou encore des problématiques pouvant être liées à une parcelle précise (inondations récurrentes en cas de fortes précipitations, présence d'une pollution spécifique, ...). La base SIG et son système d'exploitation doit être une ressource en perpétuelle évolution.

### OBJECTIF PRINCIPAL

Appropriation et utilisation de l'outil et de ses résultats par les acteurs locaux

### MISE EN OEUVRE

#### **Formation**

Afin d'optimiser l'utilisation des données numériques fournies avec l'étude de potentiel de déconnexion par les acteurs locaux (Région, Communes, BM, STIB, ...), il apparaît opportun de former des acteurs locaux identifiés à leur bonne utilisation

**Objectif :** Permettre une utilisation optimale des données fournies dans le cadre d'une étude de potentiel de déconnexion

↳ **Sous-action 10.25 :** Former les acteurs locaux identifiés à l'utilisation des données numériques fournies avec l'étude de potentiel de déconnexion

**Calendrier :** Court terme      **Responsable d'action :** INFRA Services / ELLENY

#### **Intégration du critère « potentiel de déconnexion » aux programmes d'investissement**

Afin de garantir son appropriation par les acteurs locaux, il apparaît opportun d'intégrer le critère « potentiel de déconnexion » à leurs programmes d'investissement respectifs

**Objectif :** La connaissance sur les potentiels de déconnexion d'un territoire (voiries et parcelles déconnectables plus ou moins facilement, pour quelle occurrence de pluie et pour quel budget (coûts des ouvrages de gestion des eaux pluviales)) doit permettre aux acteurs locaux d'affiner leurs programmes d'investissements

↳ **Sous-action 10.26 :** Intégration du critère « potentiel de déconnexion » aux programmes d'investissement

**Calendrier :** Court / moyen terme

**Responsable d'action :** Acteurs locaux (Région, Communes, BM, STIB, ...)

### 3. Axe 3 - Faciliter la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

#### **ACTION 11 SENSIBILISER LES PORTEURS DE PROJETS SOUMIS A PERMIS D'URBANISME ET / OU D'ENVIRONNEMENT SUR L'IMPORTANCE D'ASSOCIER LES SERVICES EAU DES COMMUNES ET / OU DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT LE PLUS EN AMONT POSSIBLE**

##### CONSTAT

Une partie non négligeable de projets d'aménagement déposés en procédure de permis d'urbanisme et / ou d'environnement obtiennent un avis défavorable et / ou la nécessité de mieux prendre en compte le critère de gestion des eaux pluviales dans leur conception.

La définition des projets est alors à un stade très avancé et il s'avère parfois difficile voire impossible d'y intégrer, notamment dans les zones où l'infiltration est possible, une gestion à la source des eaux pluviales. Ces situations peuvent amener à retarder le projet et à opérer des modifications plus complexes et plus coûteuses car tardives. En effet, anticiper la gestion intégrée des eaux pluviales permet d'en réduire le coût.

Au regard de ces constats, et afin de favoriser ce mode de gestion des eaux pluviales pour tout nouvel aménagement, il apparaît opportun de sensibiliser les porteurs projets, publics et privés, à la nécessité d'associer les services de l'eau communaux et régionaux le plus en amont possible lors de la conception du projet.

##### OBJECTIF PRINCIPAL

Intégrer et généraliser une gestion durable des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

##### MISE EN OEUVRE

##### **Documents pédagogiques et sensibilisation**

Il convient notamment de sensibiliser les porteurs de projets au travers des réseaux d'acteurs existants (Bruxelles Environnement, associations locales principalement actives dans le domaine de la gestion de l'eau comme la ferme Nos Pilifs, ...) et à l'aide de documents pédagogiques

**Objectif :** Améliorer le dialogue entre les porteurs de projet soumis à permis d'urbanisme et / ou d'environnement et les services Eau des communes et / ou de Bruxelles Environnement

↳ **Sous-action 11.27 :** Elaborer une note explicative à destination des porteurs de projets pour sensibiliser sur l'importance d'associer les services Eau des communes et / ou de Bruxelles Environnement le plus en amont, et relayer cette note dans les réseaux d'acteurs existants.

**Calendrier :** Court / moyen terme

**Responsable d'action :** À définir

## **ACTION 12 ACCOMPAGNER LA REGION ET LES COMMUNES DANS L'EXERCICE ET LA PRISE DE COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » (GEPU)**

### CONSTAT

La collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales mais aussi l'entretien des ouvrages associés, autrefois alloués aux gestionnaires des réseaux d'égouttage (VIVAQUA, HYDRIA) vont maintenant relever de la responsabilité de la Région et des communes du fait de la réalisation de nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales dont ils auront la gestion.

La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est une mission dont les modalités d'organisation peuvent être variables d'un territoire à l'autre. Ainsi, celle-ci peut être rattachée à la voirie (à l'origine de ruissellements importants des eaux pluviales), aux espaces verts (certains aménagements mis en place pour la gestion des eaux pluviales font appel à des techniques végétales) ou d'autres comme les services d'entretien et de nettoyage qui seront amenés à entretenir ces ouvrages.

La compétence GEPU nécessite donc un accompagnement renforcé des collectivités devant l'exercer.

### OBJECTIF PRINCIPAL

Clarifier les contours de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

Aider les collectivités à lever les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice de cette compétence GEPU

### MISE EN OEUVRE

#### Compétence « GEPU »

La compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » est une compétence encore récente pour les collectivités qui en ont la charge. Beaucoup de points sur l'organisation de cette compétence (son patrimoine, son périmètre, son financement) sont à encore à définir.

**Objectif :** Clarifier les contours de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

↳ **Sous-action 12.28 :** Sur la base d'une enquête auprès des collectivités qui en ont la charge, réaliser une foire aux questions sur l'exercice de la compétence GEPU : patrimoine, périmètre, financement, ...

**Calendrier :** Court terme

**Responsable d'action :** À définir

#### 4. Actions et sous-actions à prioriser

Le chapitre suivant propose une liste d'**actions et sous actions à prioriser** afin d'accélérer au plus vite les projets de déconnexion et **composer avec les actions déjà menées** :

##### **ACTION 1 Inciter et accompagner les acteurs de l'aménagement dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales**

↳ **Sous-action 1.1** : Sur la base de retours d'expériences, évaluer la prise en compte des objectifs de meilleure intégration de la gestion « à la source » des eaux pluviales sur les projets contenus dans le PAD du Heysel et le cas échéant, constituer ou renforcer un pool d'experts « eau » dans le réseau PAD via les ressources internes et / ou des bureaux d'étude extérieurs pour conseiller / encadrer ces projets sur cette thématique

Lorsque cela est encore possible, **intégrer la gestion des eaux pluviales sur des projets en cours permettra de fournir au plus vite de nouveaux exemples concrets de changement de pratique.**

↳ **Sous-action 1.4** : Créer une charte qui résume les engagements en termes de gestion intégrée des eaux pluviales qui seront pris par les acteurs qui y adhèreront

**L'adhésion à une charte relative à la GIEP permettra de mobiliser activement les acteurs locaux autour de l'amélioration continue de cette thématique.** Mobilisés et responsabilisés sur les enjeux, ils deviendront alors un **levier de changement des pratiques.**

##### **ACTION 2 Encourager et accompagner l'intégration de la question d'une gestion des eaux pluviales intégrée et ambitieuse dans les documents d'urbanisme (Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU), ...)**

↳ **Sous-action 2.7** : Intégrer un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » dans le nouveau RRU en précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses

↳ **Sous-action 2.8** : Inclure un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses dans les RCU n'en possédant pas ou établir un RCU spécifique sur cette thématique

**Améliorer le plus rapidement possible la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les règles d'urbanisme permettra de garantir un aménagement du territoire compatible avec le bon état des eaux et des milieux aquatiques.**

##### **ACTION 8 Construire des documents pédagogiques et réaliser des formations pour sensibiliser les élus locaux**

**Objectif** : Sensibiliser et former les élus à la GIEP et aux potentialités de déconnexion de leur territoire

↳ **Sous-action 8.21** : Organiser des colloques et des formations adaptés aux élus sur la gestion des eaux pluviales incluant la présentation des résultats des études de potentiel de déconnexion (phase 1)

Au regard de leurs prérogatives en matière d'aménagement et de gestion de l'eau sur leur territoire, **sensibiliser les élus locaux** (représentants au cabinet, bourgmestres, échevins, ...) afin de développer leurs compétences et connaissances sur les sujets relevant de leur responsabilité **permettra d'obtenir un levier décisionnaire important pour le changement des pratiques.**

## **ACTION 10 Faire vivre la carte du potentiel de déconnexion**

↳ **Sous-action 10.25** : Former les acteurs locaux identifiés à l'utilisation des données numériques fournies avec l'étude de potentiel de déconnexion

Afin de permettre une utilisation optimale des données fournies dans le cadre de l'étude de potentiel de déconnexion, la formation d'acteurs locaux identifiés à leur bonne utilisation paraît être une priorité. Ces acteurs pourront en effet affiner les travaux d'identification menés et identifier de nouvelles opportunités en fonction de nouveaux critères / nouvelles déclinaisons et ainsi créer de nouvelles cartes. Cela leur permettra aussi de faire vivre la cartographie à travers l'ajout de nouveaux attributs comme l'identification des projets à venir, des projets réalisés, des suggestions d'interventions ou encore des problématiques pouvant être liées à une parcelle précise (inondations récurrentes en cas de fortes précipitations, présence d'une pollution spécifique, ...). La base SIG et son système d'exploitation doit être une ressource en perpétuelle évolution.

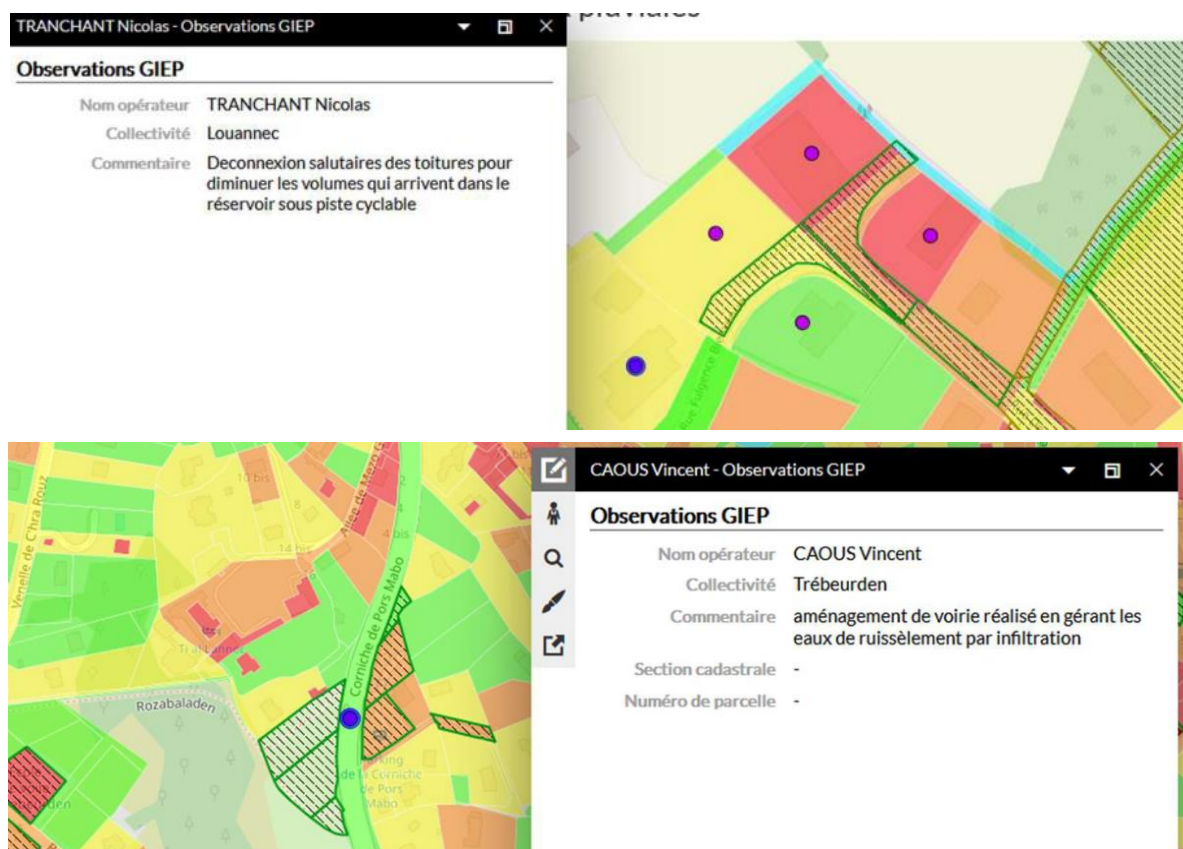


Figure 7 : Exemples d'une cartographie du potentiel de déconnexion amendée par les communes du territoire de Lanion Trégor Communauté (source : Lanion Trégor Communauté)

## **ACTION 12 Accompagner la Région et les communes dans l'exercice et la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)**

↳ **Sous-action 12.28** : Sur la base d'une enquête auprès des collectivités qui en ont la charge, réaliser une foire aux questions sur l'exercice de la compétence GEPU : patrimoine, périmètre, financement

Clarifier les contours de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » permettra aux collectivités de se l'approprier au plus vite en facilitant sa compréhension.

### III. SUGGESTION DE METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS

Seules les stratégies de déconnexion capables d'associer Public et Privé seront réellement efficaces (opportunité d'agir sur un territoire plus large et plus rapidement).

Toutefois, sensibiliser et mobiliser les particuliers et les entreprises privées à cette pratique nécessite une approche stratégique et informative particulière.

Le présent chapitre détaille une série d'actions qui permettra de compléter l'offre local et d'enclencher plus rapidement cette dynamique de développement durable :

#### 1. Ateliers Éducatifs Locaux : Une Approche Engageante

Afin d'impacter un maximum de personnes, les ateliers éducatifs locaux doivent être conçus de manière interactive et informative. Il sera alors préférable de les diviser en sessions pratiques :

##### PRESENTATIONS D'EXPERTS

**Objectif : Permettre aux participants de bénéficier de perspectives variées, allant des avantages écologiques aux considérations pratiques**

Organisez des séminaires interactifs (en présentiel ou en ligne) animés par des experts en gestion des eaux pluviales, dont des hydrologues, des ingénieurs civils, des écologistes, ... Encouragez-les à partager des exemples pratiques, à discuter des avantages écologiques et économiques et à souligner l'importance de la déconnexion (intégrer comme support l'étude du potentiel de déconnexion réalisée). Favorisez un dialogue ouvert pour répondre aux questions spécifiques des participants.

##### Clés de mise en œuvre

###### ***Importance de la présence d'experts***

- Identifier des experts (de préférence locaux) en gestion des eaux pluviales. Leur présence confère crédibilité et autorité aux informations partagées.
- L'interaction directe avec des experts facilite la compréhension des concepts complexes et motive l'engagement des participants.

###### ***Thèmes à aborder***

- Expliquer les mécanismes de la déconnexion des eaux pluviales de manière compréhensible. Couvrir les avantages écologiques, économiques, les options de conception et les considérations pratiques.
- Pointer les impacts locaux spécifiques (îlot de chaleur, inondation, ...), montrant comment la déconnexion peut résoudre des problèmes environnementaux et améliorer la qualité de vie.

###### ***Exemples de spécialistes et leur impact***

- Présenter des profils de spécialistes locaux en gestion des eaux pluviales. Mettre en avant leurs réussites et contributions, créant ainsi des modèles inspirants.
- Utiliser des anecdotes sur des interventions réussies pour illustrer comment l'expertise peut concrètement influencer le paysage local.

## ÉTUDES DE CAS LOCALES

**Objectif : Utiliser des exemples concrets pour illustrer les bénéfices tangibles de la déconnexion**

Identifiez des projets de déconnexion des eaux pluviales réussis sur le territoire concerné et collaborez avec les propriétaires (riverains et / ou entreprises) pour des études de cas approfondies. Incluez des détails sur les défis rencontrés, les solutions mises en œuvre et les résultats obtenus. **Les témoignages locaux renforcent la pertinence de la déconnexion pour la communauté.**

### Clés de mise en œuvre

#### **Sélection des études de cas**

- Identifier des projets locaux de déconnexion des eaux pluviales. Choisir des cas variés pour montrer différentes approches et solutions adaptées à divers contextes.
- Prioriser les études de cas ayant eu un impact significatif sur l'environnement local.

#### **Méthodologie d'analyse**

- Utiliser des critères spécifiques pour évaluer l'efficacité des projets, y compris la réduction des rejets, la préservation des ressources naturelles et l'acceptation communautaire.
- Impliquer des experts pour une évaluation approfondie, renforçant la validité des conclusions.

#### **Résultats et enseignements tirés**

- Présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs des études de cas. Mettre en avant les avantages environnementaux, sociaux et économiques observés.
- Analyser les défis rencontrés, les ajustements apportés et les leçons apprises, offrant ainsi une perspective réaliste aux participants.

## DEMONSTRATIONS PRATIQUES

**Objectif : Utiliser des démonstrations pratiques pour illustrer les étapes du processus de déconnexion**

Organisez des sessions sur le terrain avec des installations temporaires de déconnexion, reproduisant des scénarios de pluie pour démontrer l'efficacité des dispositifs. **Impliquez activement les participants en les guidant** à travers l'installation de surfaces perméables, de jardins de pluie ou d'autres solutions à l'instar du jeu de piste interactif "Promenade sous la pluie" créé par les services de Roannaise de l'Eau (<https://baludik.fr/parcours/1829-promenade-sous-la-pluie/>).

Fournissez des brochures et des guides pratiques à l'image de ceux créés pour la commune de Woluwe-Saint-Pierre (<https://durable.woluwe1150.be/valoriser-leau/gerer-leau-a-lechelle-citoyenne/gerer-les-eaux-pluviales-a-son-echelle/>), la Communauté d'Agglomération de Blois ([https://m.agglopolys.fr/fiche\\_actualite/5903/2569-actualites.htm](https://m.agglopolys.fr/fiche_actualite/5903/2569-actualites.htm)), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Périgord Limousin (<https://www.cpie-perigordlimousin.org/valoriser-eau-jardin/>) ou encore pour le syndicat Roannaise de l'Eau (<https://www.roannaise-de-leau.fr/inf-eau/mediatheque/>).

## Clés de mise en œuvre

### ***Choix des dispositifs pour les démonstrations***

- Sélectionner des dispositifs de déconnexion accessibles et pertinents pour le public présent, tels que des jardins de pluie ou encore des surfaces perméables.
- Veiller à ce que les démonstrations couvrent différentes échelles, des maisons résidentielles aux parkings d'entreprises.

### ***Scénarios de démonstration***

- Créer des scénarios de démonstration réalistes, illustrant comment intégrer des solutions de déconnexion dans des situations courantes.
- Impliquer activement les participants en les encourageant à participer et assister à l'installation et à poser des questions pendant les démonstrations.

### ***Matériaux et équipements nécessaires***

- Préparer une liste détaillée des matériaux et équipements nécessaires pour les démonstrations.
- Collaborer avec des fournisseurs locaux pour obtenir des ressources et encourager la durabilité en utilisant des matériaux recyclables et respectueux de l'environnement.

## SESSIONS DE QUESTIONS-REPONSES

### **Objectif : Dissiper les doutes et renforcer la compréhension**

Concevez des sessions Questions & Réponses interactives, offrant aux participants l'opportunité de poser des questions précises aux experts présents. Créez un environnement accueillant pour la curiosité et l'apprentissage, en encourageant les discussions informelles.

### ***Importance de l'interaction***

- Expliquer l'importance des sessions de questions-réponses pour clarifier les doutes et encourager une compréhension approfondie.
- Favoriser une atmosphère ouverte où aucune question n'est jugée et où chaque participant se sent à l'aise de participer.

### ***Facilitation des échanges***

- Désigner un modérateur compétent pour faciliter les échanges, veillant à ce que chaque question soit abordée de manière pertinente.
- Encourager les participants à partager leurs expériences et à discuter de leurs propres défis en matière de gestion des eaux pluviales.

### ***Gestion des questions délicates***

- Anticiper les questions délicates liées aux coûts, à l'infiltration, à la maintenance ou encore aux préoccupations communautaires.
- Préparer des réponses transparentes, basées sur des données factuelles, pour renforcer la confiance des participants.



## 2. Campagnes de Sensibilisation en Ligne : Utiliser le Pouvoir des Médias Sociaux

### **CONTENU ENGAGEANT**

**Objectif : Exploiter les plateformes en ligne pour toucher un public plus large**

Créez du contenu informatif diversifié et accessible tel que :

- des vidéos d'animation expliquant les concepts de GIEP de manière ludique et simplifiée comme : Bruxelles, la ville éponge <https://www.youtube.com/watch?v=j7758iKCCW8>  
We maken van Brussel een spons <https://www.youtube.com/watch?v=XnoRpIdUBRw>  
et les vidéos Meli Melo (GRAIE) <https://veille-eau.com/videos/meli-melo-bzz-les-eaux-pluviales-en-ville> ;
- des interviews d'experts ou de résidents locaux (riverain / entreprise) engagés dans la déconnexion ;
- des infographies visuellement attrayantes pour une compréhension rapide ;
- ou encore des articles de blog pour expliquer les bénéfices de la déconnexion des eaux pluviales de manière accessible.

Utilisez les médias sociaux pour partager ces ressources et encourager le partage par le bouche-à-oreille. Élaborez des hashtags spécifiques pour stimuler les discussions.

Collaborez avec des créateurs de contenu pour concevoir du matériel partageable sur les réseaux sociaux.

### **Clés de mise en œuvre**

#### ***Types de contenu à produire***

- Vidéos Informatives : Créer des vidéos animées détaillant les avantages de la déconnexion des eaux pluviales, les techniques de mise en œuvre et des témoignages locaux.

- Entretiens Vidéo : Réaliser des entretiens avec des experts, des résidents locaux engagés et des responsables communaux (réfèrents eaux ?). Partager des perspectives variées pour renforcer la crédibilité.

#### ***Scénarios et scripts pour les vidéos***

- Développer des scénarios captivants pour chaque vidéo, soulignant des points spécifiques tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inondations ou encore les avantages économiques.

- Rédiger des scripts clairs et concis pour garantir que le message soit transmis de manière efficace.

#### ***Rôle des créateurs de contenu locaux***

- Collaborer avec des créateurs de contenu locaux, tels que des blogueurs, des influenceurs et des vidéastes, pour créer du contenu adapté à la zone d'étude.

- Encourager la création de vidéos de style vlog, où les créateurs explorent des projets locaux de déconnexion des eaux pluviales.

## **CHALLENGE EN LIGNE**

### **Objectif : Intensifier l'impact en créant un challenge en ligne**

Lancez un défi engageant sur les médias sociaux avec des incitations attrayantes. Encouragez les participants à partager des photos de leurs projets de déconnexion, à partager leurs idées créatives pour la déconnexion des eaux pluviales, à utiliser un hashtag spécifique pour suivre la participation et à nommer d'autres pour participer. Créez une ambiance compétitive amicale pour accroître la visibilité en ligne, créant ainsi un effet viral sur les médias sociaux.

### **Clés de mise en œuvre**

#### ***Structure du défi***

- Créer un défi en ligne sous forme de campagne sur les réseaux sociaux. Inviter les participants à partager leurs initiatives de déconnexion des eaux pluviales.
- Encourager l'utilisation d'un hashtag unique pour faciliter le suivi et la visibilité.

#### ***Promotion sur les médias sociaux***

- Utiliser les principales plateformes, comme Instagram, X (anciennement Twitter), TikTok ou encore Facebook, pour promouvoir le défi. Partager des publications régulières, des témoignages inspirants et des visuels attrayants.
- Collaborer avec des influenceurs locaux pour élargir la portée de la campagne.

#### ***Récompenses et incitations***

- Offrir des récompenses significatives pour susciter la participation. Cela pourrait inclure des prix en nature ou des partenariats avec des entreprises locales.
- Créer un système de points ou de badges pour reconnaître l'engagement continu.

### 3. Collaboration avec les Autorités Locales : Main dans la Main pour un Avenir Durable

#### **REUNIONS D'INFORMATION**

##### **Objectif : Organiser des réunions communautaires pour encourager la participation citoyenne**

Organisez des réunions publiques régulières et interactives où les représentants locaux expliquent en détail les plans stratégiques et les politiques pour une gestion durable des eaux pluviales (présentation des études du potentiel de déconnexion). Utilisez des présentations multimédias pour rendre les informations accessibles, et encouragez la participation du public en recueillant des commentaires.

Utilisez ces occasions pour expliquer comment les citoyens peuvent contribuer à ces initiatives.

#### **Clés de mise en œuvre**

##### ***Promouvoir les réunions d'information***

- Utiliser les canaux de communication communaux pour annoncer les réunions d'information. Afficher des bannières numériques sur les sites web des communes et des médias sociaux.
- Diffuser des communiqués de presse invitant les riverains à participer.

##### ***Contenu des présentations***

- Impliquer activement les autorités locales dans les présentations. Partager des informations sur les politiques actuelles et futures en matière de gestion des eaux pluviales.
- Utiliser des graphiques et des cartes pour illustrer les zones prioritaires de déconnexion des eaux pluviales.

##### ***Collecte de feedback***

- Intégrer des sessions interactives de collecte de feedback, peut-être en utilisant des outils de vote électronique ou des questionnaires en ligne.
- Partager les retours avec la communauté, démontrant ainsi la transparence et l'engagement envers l'amélioration continue.

## **PROGRAMMES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES**

### **Objectif : Sensibiliser les adultes de demain**

Établissez des partenariats solides avec les écoles locales pour introduire des modules éducatifs sur la déconnexion des eaux pluviales. Créez un programme engageant qui combine des cours théoriques, des sorties sur le terrain et des projets pratiques. Impliquez les étudiants dans la sensibilisation en les encourageant à partager leurs connaissances avec leurs familles.

### **Clés de mise en œuvre**

#### ***Sélection des écoles partenaires***

- Collaborer avec les conseils scolaires locaux pour identifier les écoles « tests » pour bénéficier des programmes éducatifs.
- Tenir compte de la diversité socio-économique pour garantir une portée maximale.

#### ***Structure des modules éducatifs***

- Créer des modules flexibles adaptés aux différents niveaux scolaires. Inclure des activités pratiques et des présentations interactives.
- Organiser des concours inter-écoles pour stimuler la compétitivité positive et encourager la créativité.

#### ***Implication des étudiants***

- Encourager les étudiants à participer activement en développant des projets de déconnexion des eaux pluviales dans leurs écoles ou communautés.
- Mettre en avant les projets les plus innovants lors d'événements locaux pour renforcer la fierté communautaire.

## 4. Incitations Financières et Compétition : Catalyser le Changement

### CREATION D'UN FONDS INCITATIF / EVOLUTION D'UN FONDS INCITATIF EXISTANT

**Objectif: Proposer des incitations financières supplémentaires / complémentaires pour encourager l'adoption de la déconnexion des eaux pluviales**

Plaidez activement en faveur de la création / de l'évolution d'un fonds incitatif spécifique pour la déconnexion des eaux pluviales qui viendra renforcer / compléter l'offre existante (pour exemple les primes régionales RENOLUTION (qui ne couvrent cependant la GIEP que depuis 2 ans) proposent aujourd'hui des incitations financières trop cloisonnées (création d'ouvrage GIEP exclusivement dans le cas d'une désimperméabilisation, ...) et uniquement pour des bâtiments résidentiels de moins de 10 ans excluant ainsi les bâtiments plus vieux et / ou les entreprises désireuses elles-aussi de déconnecter leurs eaux pluviales du réseau d'égouttage et pourraient donc évoluer).

Organisez des réunions avec les décideurs politiques pour expliquer comment ce fonds peut stimuler l'adoption de pratiques durables en offrant des subventions, des crédits d'impôt, ou des remises sur les coûts de mise en œuvre pour ceux qui intègrent des solutions de gestion des eaux pluviales sur leur parcelle (habitants, entreprises, ...).

#### Clés de mise en œuvre

##### ***Argumentation pour la création du fonds / évolution d'un fonds existant***

- Élaborer un dossier solide justifiant la nécessité de création / modification d'un fonds incitatif. Utiliser des données et des études de cas locales pour illustrer le potentiel impact positif.
- Impliquer les autorités locales dans la promotion du fonds, soulignant ainsi l'engagement du gouvernement envers la durabilité.

##### ***Processus de demande et de sélection***

- Simplifier le processus de demande en utilisant des formulaires en ligne conviviaux. Prévoir des sessions d'information pour guider les candidats potentiels.
- Établir un comité de sélection transparent, composé de représentants des autorités locales, d'experts en gestion des eaux pluviales, et de membres de la communauté.

##### ***Impact attendu sur la participation***

- Présenter des exemples de projets précédemment financés par des fonds similaires (exemples de la ville de Bruxelles avec des diagnostics et des devis gratuits effectués par la ferme Nos Pilifs ou des études de déconnexion sur des grandes parcelles privées ou semi publique (Cité Modèle, Trademart, Bruxelles Expo, Hôpital Brugmann, ...). Mettre en avant les résultats positifs et les bénéfices observés.
- Organiser des webinaires interactifs pour répondre aux questions potentielles des candidats et partager des conseils pour des demandes réussies.

### Exemple de fonds incitatifs existants en évolution

La Ville de Bruxelles propose depuis quelque années plusieurs primes pour inciter les particuliers à réaliser des travaux de luttés contre les inondations :

<https://www.bruxelles.be/prime-systeme-infiltration-eaux>

<https://www.bruxelles.be/prime-permeabilisation-sols>

<https://www.bruxelles.be/prime-toiture-verte>

<https://www.bruxelles.be/prime-tonneau-recuperateur-eau-de-pluie>

Toutefois, les démarches pour obtenir ces primes sont parfois méconnues, perçues comme compliquées et / ou contraignantes par les riverains concernés (pièces justificatives à fournir, nécessité de déposer un permis d'urbanisme dans certains cas, ...) pour une gratification pouvant être considérée dans certains cas comme insuffisante (plafond de 500 euros dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'infiltration et plafond de 1 000 euros dans le cadre de la perméabilisation des sols, avec toutefois une majoration de 10% si les travaux sont réalisés par une entreprise d'économie sociale, par une entreprise de travail adapté ou par une entreprise d'insertion sociale et une majoration de 10% si des plantes favorisant la biodiversité sont prévues dans l'aménagement).

Afin de contrer / améliorer cela, la Ville de Bruxelles propose aujourd'hui sur le périmètre de Laeken et sur simple demande d'un riverain :

- L'établissement d'un diagnostic et d'un devis gratuits (financés par la ville de Bruxelles et réalisés par la Ferme Nos Pilijs) afin de préciser quels travaux peuvent être réalisés pour lutter contre les inondations mais aussi proposer leur réalisation en bénéficiant de primes.
- La prise en charge des formalités administratives pour l'obtention des primes si des travaux sont bien effectués.
- En fonction du diagnostic réalisé et sur base de l'impact estimé pour lutter contre les inondations, la possibilité de financer tout ou partie d'autres interventions que celles liées aux primes (cas de projets exemplaires).

Bien que prometteuse, cette démarche souffre toutefois aujourd'hui d'un manque de visibilité (seul quelques dispositifs GIEP ont été réalisés dans des jardins Laekenois) et l'obtention de moyens supplémentaires pour la mise en place d'une stratégie de communication adaptée vers les citoyens (envoi de flyers, communication via les réseaux sociaux, réunion publique, ...) pourrait permettre de promouvoir ce fond incitatif et le voir se développer plus rapidement.

## **COMPETITION COMMUNAUTAIRE**

### **Objectif : Lancer une compétition stimulante entre quartiers et / ou entreprises**

Développez une compétition structurée avec des critères clairs d'évaluation. Encouragez les participants à rivaliser pour des distinctions telles que « Meilleur Projet Écologique » ou « Innovation la Plus Créative ». Créez un comité de juges composé d'experts en gestion des eaux pluviales pour garantir l'équité et l'objectivité.

Exemple sur le thème de la désimperméabilisation entre communes : <https://vk-tegelwippen.be/gemeente-aanmelden/>

Organisez une compétition entre les quartiers et / ou les entreprises pour voir qui peut mettre en œuvre les solutions les plus innovantes de déconnexion des eaux pluviales. La reconnaissance publique et les incitations financières peuvent stimuler la motivation tout en conservant un environnement compétitif sain. S'appuyez sur les associations locales (Latitude Platform, Less Béton, ...) pour organiser ces compétitions.

### **Clés de mise en œuvre**

#### ***Règles et critères de compétition***

- Élaborer des règles claires, éthiques et accessibles. Définir des critères d'évaluation équilibrés couvrant l'efficacité, l'innovation et l'impact communautaire.
- Proposer des catégories pour s'assurer que les projets de différentes échelles et types sont équitablement évalués.

#### ***Composition du comité de juges***

- Sélectionner un comité de juges diversifié, composé d'experts en gestion des eaux pluviales, d'autorités locales, et de membres de la société civile.
- Organiser une session d'orientation pour les juges, clarifiant les critères d'évaluation et garantissant une évaluation juste.

#### ***Cérémonie de remise des prix***

- Organiser une cérémonie de remise des prix publique et engageante. Inviter des personnalités locales, des experts et des représentants gouvernementaux pour remettre les prix.
- Profiter de l'événement pour partager des histoires de réussite, inspirant ainsi davantage la communauté.

## CONCLUSION

L'étude du potentiel de déconnexion (diagnostic technico-économique) réalisée en phase 1 nous a permis de pointer de **nombreuses opportunités rapides et / ou économiques** sur le territoire étudié.

Dans un premier temps, il conviendra de **privilégier les projets de requalification ou de renouvellement urbain déjà inscrits** au calendrier et ainsi profiter des travaux envisagés pour déconnecter un maximum d'eaux pluviales via la mise en œuvre d'une gestion intégrée.

Dans un second temps et afin d'aller plus loin, il sera nécessaire d'**étudier les possibilités de réaménagements sur :**

- **les voiries et parcelles identifiées avec un potentiel de déconnexion de très facile à moyennement facile ;**
- **les grands ensembles parcellaires ;**

ou encore :

- **solliciter les propriétaires de nombreuses parcelles / de nombreuses superficies ;**
- **profiter des aménagements envisagés sur le domaine public pour déconnecter tout ou partie de parcelles privées voisines ;**
- **pratiquer l'acupuncture urbaine avec des travaux ponctuels de déconnexion.**

Afin de **porter ces travaux, les rendre systématiques** à chaque nouvelle opération, **accélérer leur déploiement** mais aussi **faire connaître la nécessité de les réaliser**, de nombreuses actions pourront être menées en parallèle de celles déjà existantes / en cours.

Concernant **l'accompagnement des acteurs privés** (habitants, entreprises, industriels, ...), la sensibilisation à la déconnexion des eaux pluviales nécessitera, elle aussi, une **approche multifacette combinant éducation, collaboration avec les autorités, promotion en ligne, mise en avant des avantages économiques et sociaux et la proposition d'incitations financières.**

Souvent, la sensibilisation est suivie de l'envie de bien faire et avec un peu de soutien individuel, les déraccordements se démocratiseront et se multiplieront.

**C'est l'association de l'ensemble de ces stratégies complémentaires à mener sur les espaces publics et privés qui pourra susciter un réel engagement profond de la part des acteurs locaux et contribuer à un changement positif et progressif dans la gestion des eaux pluviales.**



## ANNEXES

### Annexe 1 - Ratios estimatifs des coûts (HT) de travaux d'assainissement pluvial sur les parcelles public et privé

POTENTIEL	COUTS AUX RATIOS (€ HT/M <sup>3</sup> D'EAU STOCKEE)	
	MIN	MAX
TRES FACILE	54 €/m <sup>3</sup>	135 €/m <sup>3</sup>
FACILE	135 €/m <sup>3</sup>	297 €/m <sup>3</sup>
MOYEN	297 €/m <sup>3</sup>	594 €/m <sup>3</sup>
DIFFICILE	594 €/m <sup>3</sup>	891 €/m <sup>3</sup>
TRES DIFFICILE	> 891 €/m <sup>3</sup>	

Pour rappel, afin de rendre compte du mieux possible du coût engendré pour la mise en œuvre d'une déconnexion des eaux pluviales sur le moyen-long terme, les ratios estimatifs de coûts de travaux indiqués dans ce tableau prennent en compte le coût des études induites (maîtrise d'œuvre, éventuelles études annexes (perméabilité, ...)), les coûts d'entretien et une éventuelle inflation à travers un coefficient de sécurité de 35 à 48 % selon la difficulté de mise en œuvre et les ouvrages associés.

Annexe 2 - Estimation des coûts (HT) au ratio par potentiel de déconnexion pour les voiries

	TRES FACILE			FACILE			MOYEN			DIFFICILE			TRES DIFFICILE		
	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES	SITUATION	TRAVAUX ENVISAGES	COUTS ASSOCIES
<b>STOCKAGE ENVISAGE</b>	Hypothèse de stockage :		0,3m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	Hypothèse de stockage :		0,3m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	Hypothèse de stockage :		0,3m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	Hypothèse de stockage :		0,2m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>	Hypothèse de stockage :		0,75m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup>
<b>VOIRIES VERSION « BASSE »</b>	Présence d'espaces verts mobilisables au point bas	Création d'un espace vert en creux	28,5 €/m <sup>2</sup>	Réduire l'emprise de l'avenue pour création d'espaces verts / Pente favorable	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m <sup>2</sup>	Démolition d'une bande de voirie pour création d'espace vert et reprise du nivellement	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m <sup>2</sup>	Démolition et reconstruction de voirie avec structure drainante	Démolition de la voirie existante	40,5 €/m <sup>2</sup>	Démolition et reconstruction de voirie avec structure drainante	Démolition de la voirie existante	40,5 €/m <sup>2</sup>
					Création d'un espace vert en creux	27 €/m <sup>2</sup>		Création d'un espace vert en creux	27 €/m <sup>2</sup>		Reconstruction voirie en enrobé avec structure drainante	148,5 €/m <sup>2</sup>		Reconstruction voirie enrobé avec structure drainante	148,5 €/m <sup>2</sup>
								Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface	74,5 €/m <sup>2</sup>					Bassin	750 €/m <sup>2</sup>
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>28,5 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>67,5 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>142 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>189 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>939 €/m<sup>2</sup></b>				
<b>VOIRIES VERSION « HAUTE »</b>	Présence d'espaces verts mobilisables au point bas	Création d'un espace vert en creux	27 €/m <sup>2</sup>	Réduire l'emprise de l'avenue pour création d'espaces verts / Pente favorable	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m <sup>2</sup>	Démolition d'une bande de voirie pour création d'une bande drainante et reprise du nivellement	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m <sup>2</sup>	Démolition et reconstruction de voirie avec structure traditionnelle et petits bassins	Démolition d'une bande de 2,50 m	40,5 €/m <sup>2</sup>			
		Arasement de la bordure	13,5 €/m <sup>2</sup>		Création d'un espace vert en creux	27 €/m <sup>2</sup>		Création d'une bande de voirie (ou stationnements ou trottoirs) en enrobé poreux avec structure drainante	142 €/m <sup>2</sup>		Mise en œuvre de SAUL	135 €/m <sup>2</sup>			
					Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface	27 €/m <sup>2</sup>		Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface avec confortement de la structure	74,5 €/m <sup>2</sup>		Reprofilage de la voirie sur l'ensemble de la surface avec confortement de la structure	74,5 €/m <sup>2</sup>			
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>40,5 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>94,5 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>257 €/m<sup>2</sup></b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>250 €/m<sup>2</sup></b>						
<b>RATIOS ESTIMATIFS</b>	<b>Fourchette basse au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>95 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette basse au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>230 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette basse au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>473 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette basse au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>945 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette basse au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>1256 €/m<sup>3</sup></b>
	<b>Fourchette haute au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>135 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette haute au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>324 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette haute au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>864 €/m<sup>3</sup></b>	<b>Fourchette haute au m<sup>3</sup> d'eau stockée</b>		<b>1256 €/m<sup>3</sup></b>			
<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>	S < 10 000 m <sup>2</sup>		7 000 €	S < 10 000 m <sup>2</sup>		7 000 €	S < 10 000 m <sup>2</sup>		10 000 €	S < 10 000 m <sup>2</sup>		12 000 €	S < 10 000 m <sup>2</sup>		15 000 €
	S > 10 000 m <sup>2</sup>		15 000 €	S > 10 000 m <sup>2</sup>		15 000 €	S > 10 000 m <sup>2</sup>		18 000 €	S > 10 000 m <sup>2</sup>		20 000 €	S > 10 000 m <sup>2</sup>		30 000 €
<b>OPTIONS</b>		Plantations	8 €/m <sup>2</sup>		Plantations	8 €/m <sup>2</sup>		Plantations	8 €/m <sup>2</sup>						

Pour rappel, afin de rendre compte du mieux possible du coût engendré pour la mise en œuvre d'une déconnexion des eaux pluviales sur le moyen-long terme, les ratios estimatifs de coûts de travaux indiqués dans ce tableau prennent en compte le coût des études induites (maitrise d'œuvre, éventuelles études annexes (perméabilité, ...)), les coûts d'entretien et une éventuelle inflation à travers un coefficient de sécurité de 35 à 48 % selon la difficulté de mise en œuvre et les ouvrages associés.

## Annexe 3 - Liste des projets de réaménagement prioritaires communiqués et coûts associés pour gérer une TR100

COMMUNE	PROGRAMME	PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT	PORTEUR DE PROJET	DÉBUT DES TRAVAUX ENVISAGÉS	HYPOTHÈSE DE SUPERFICIE DÉCONNECTÉE (M²)	GESTION D'UN ÉPISODE DE TEMPS DE RETOUR 100 ANS (TR100)			
						POTENTIEL DE DÉCONNEXION	VOLUME À STOCKER (M³)	COÛT MINIMUM (€)	COÛT MAXIMUM (€)
Ville de Bruxelles	Etude Leopold/Sobieski	Avenue Jean Sobieski	VDB	-	14 864	MOYEN	853	403 469	736 992
		Square Clémentine/Rue Alfred Stevens (entre Bockstael et A. Wauters)	VDB	-	764	MOYEN	44	20 812	38 016
		Square Prince Léopold	VDB	-	6 306	MOYEN	362	171 226	312 768
		Rue Alphonse Wauters	VDB	-	1 772	MOYEN	102	48 246	88 128
		Rue Duysburgh	VDB/Jette	-	3 207	MOYEN	184	87 032	158 976
		Rue Ledeganck	VDB/Jette	-	2 080	MOYEN	119	56 287	102 816
		Rue Emile Delva (jusqu'au chemin de fer)	VDB	-	2 007	MOYEN ET DIFFICILE	115	54 395	144 440
		Rue Jean Laumans	VDB	-	1 189	MOYEN	68	32 164	
		Rue Jean Heymans	VDB	-	636	MOYEN	36	17 028	31 104
		Rue Pierre Strauwen	VDB	-	1 553	MOYEN	89	42 097	76 896
	/	Avenue Impératrice Charlotte/Avenue de Miramar/Esplanade (ligne de tram)	STIB	-	25 376	MOYEN ET DIFFICILE	1 457	689 161	1 829 992
	Cyclostraat FR1	Rues St-Norbert/du Gaz/Champ de la Couronne/Leopold I (La rue Leopold I n'est pas cartographiée et la rue du champ de la couronne et cartographiée jusqu'à son intersection avec la rue Emile Bockstaellaan)	Beliris	-	9 277	MOYEN ET DIFFICILE	533	252 109	669 448
	/	Avenue Houba-de-Strooper entre chemin de fer et Place Bockstael (pas cartographié)	Beliris	Etude en cours		Pas cartographié			
	Voiries en (très) mauvais état	Avenue Houba-de-Strooper entre Chaussée Romaine et Av. Impératrice Charlotte	VDB	-	11 625	MOYEN	667	315 649	576 576
		Avenue Houba-de-Strooper entre Av. de Ceuninck et Alfred Stevens	VDB	-	34 685	MOYEN ET DIFFICILE	1 991	941 616	2 500 359
		Avenue Stiénon	VDB	-	10 648	DIFFICILE	611	577 395	767 416
		Rue du Verregat	VDB	-	1 222	DIFFICILE	70	66 159	87 933
		Rue des Genévriers	VDB	-	2 545	DIFFICILE	146	137 940	183 335
		Rue du Cresson	VDB	-	2 253	DIFFICILE	129	122 238	162 466
		Rue du Romarin	VDB	-	567	DIFFICILE	33	31 185	41 448
		Rue de la Lavande	VDB	-	649	DIFFICILE	37	34 965	46 472
		Rue de la Sauge	VDB	-	918	DIFFICILE	53	49 804	66 194
		Rue des Pivoines	VDB	-	2 108	DIFFICILE	121	114 345	151 976
Chemin de la Perce-Neige		VDB	-	491	TRES DIFFICILE	28	35 168		
Rampe Gauloise		VDB	-	1 307	MOYEN	75	35 500	64 846	
Rampe Romaine (Chaussée romaine de l'avenue de l'exposition à la rue du Verregat)	VDB	-	30 994	MOYEN	1 779	841 467	1 537 056		
Place Arthur Van Gehuchten	VDB	-	4 175	MOYEN	240	113 520	207 360		
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>173 218 M²</b>		<b>9 942 M³</b>	<b>5 290 977 €</b>	<b>10 641 766 €</b>

COMMUNE	PROGRAMME	PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT	PORTEUR DE PROJET	DÉBUT DES TRAVAUX ENVISAGÉS	HYPOTHÈSE DE SUPERFICIE DÉCONNECTÉE (M <sup>2</sup> )	GESTION D'UN ÉPISODE DE TEMPS DE RETOUR 100 ANS (TR <sub>100</sub> )			
						POTENTIEL DE DÉCONNEXION	VOLUME À STOCKER (M <sup>3</sup> )	COÛT MINIMUM (€)	COÛT MAXIMUM (€)
Ville de Bruxelles	« Renouveau prévu »	Avenue Houba-de-Strooper entre Av. Impératrice Charlotte et Av. de Ceuninck	VDB	-	8 414	MOYEN	483	228 459	417 312
		Avenue Houba-de-Strooper entre Alfred Stevens et chemin de fer (jusqu'à la rue Charles Ramaekers car la suite n'est pas cartographiée)	VDB		5 665	DIFFICILE	325	307 197	408 296
		Rue du Cloître	VDB	-	1 974	MOYEN	113	53 449	97 632
	Etude déconnexion Cité Modèle	Sentier du Zircon	Foyer Laekenois	Endéans les 2 ans (subsidés Ville)	184	TRES FACILE	11	1 045	1 485
		Allée du Rubis	Allée du Rubis	Endéans les 2 ans (subsidés Ville)	1 681	FACILE	97	22 213	31 292
<b>SOUS - TOTAL</b>					<b>17 918 M<sup>2</sup></b>		<b>1 029 M<sup>3</sup></b>	<b>612 363 €</b>	<b>956 017 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>191 136 M<sup>2</sup></b>		<b>10 971 M<sup>3</sup></b>	<b>5 903 340 €</b>	<b>11 597 783 €</b>

Nota : Liste non exhaustive

Certains projets listés ci-dessus sont issus de discussions internes liées à la présente étude et n'ont pas fait l'objet d'une approbation politique.

## Annexe 4 - Récapitulatif des actions et sous-actions

### AXE 1 – INTEGRER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA TRANSVERSALITE ENTRE ACTEURS DE L'EAU ET DE L'AMENAGEMENT

#### ACTION 1 Inciter et accompagner les acteurs de l'aménagement dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales

↳ **Sous-action 1.1** : Sur la base de retours d'expériences, évaluer la prise en compte des objectifs de meilleure intégration de la gestion « à la source » des eaux pluviales sur les projets contenus dans le PAD du Heysel et le cas échéant, constituer ou renforcer un pool d'experts « eau » dans le réseau PAD via les ressources internes et / ou des bureaux d'étude extérieurs pour conseiller / encadrer ces projets sur cette thématique

↳ **Sous-action 1.2** : Dans le cadre de l'établissement des futurs programmes, évaluer l'opportunité de renforcer les engagements visant une meilleure intégration de la gestion « à la source » des eaux pluviales dans les projets, et les renforcer le cas échéant

↳ **Sous-action 1.3** : Inciter et accompagner des acteurs locaux (communes, sociétés immobilières de service public, ...) dans la réalisation de projets partenariaux d'aménagement intégrant la gestion des eaux pluviales

↳ **Sous-action 1.4** : Créer une charte qui résume les engagements en termes de gestion intégrée des eaux pluviales qui seront pris par les acteurs qui y adhéreront

↳ **Sous-action 1.5** : Faire connaître aux différents acteurs locaux l'existence de cette charte et les faire adhérer à celle-ci

↳ **Sous-action 1.6** : Rédiger un guide de bonnes pratiques dans un format adapté aux acteurs opérationnels

#### ACTION 2 Encourager et accompagner l'intégration de la question d'une gestion des eaux pluviales intégrée et ambitieuse dans les documents d'urbanisme (Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU), ...)

↳ **Sous-action 2.7** : Intégrer un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » dans le nouveau RRU en précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses

↳ **Sous-action 2.8** : Inclure un chapitre « Gestion des Eaux pluviales » précisant des règles de mise en œuvre ambitieuses dans les RCU n'en possédant pas ou établir un RCU spécifique sur cette thématique

#### ACTION 3 Faciliter l'accès des porteurs de projets aux aides financières et à l'appui technique disponibles concernant la gestion des eaux pluviales

↳ **Sous-action 3.9** : Réaliser un portail thématique dédié aux aides financières et techniques relatives à la gestion des eaux pluviales

## **AXE 2 - MIEUX FAIRE CONNAITRE LES EAUX PLUVIALES ET LES SERVICES QU'ELLES RENDENT EN S'APPUYANT SUR LES RETOURS D'EXPERIENCE (REX)**

### **ACTION 4 Mieux valoriser et donner de la visibilité aux projets vertueux**

- ↳ **Sous-action 4.10** : Enrichir la base de données d'opérations vertueuses de gestion des eaux pluviales
- ↳ **Sous-action 4.11** : Établir des fiches REX à portée pédagogique, par le biais d'observatoires et de référentiels facilement accessibles. Les supports produits peuvent prendre des formes variées, écrites comme visuelles
- ↳ **Sous-action 4.12** : Organiser des journées de sensibilisation sur la GIEP intégrant la visite de ces projets vertueux
- ↳ **Sous-action 4.13** : Réaliser une plaquette « bonnes pratiques » mettant en avant les projets ayant intégré une gestion durable et intégrée des eaux pluviales

### **ACTION 5 Organiser et relayer des actions de sensibilisation à destination des opérationnels pour apporter une vision des pratiques actuelles sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, notamment à l'international**

- ↳ **Sous-action 5.14** : Organiser à intervalle régulier des conférences internationales
- ↳ **Sous-action 5.15** : Organiser à intervalle régulier des forums sur la gestion durable des eaux pluviales

### **ACTION 6 Créer et animer un réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales » pour structurer et porter des messages communs**

- ↳ **Sous-action 6.16** : Animer et modérer la communauté des animateurs « eaux pluviales » hébergée sur une plateforme collaborative en particulier la partie « questions/réponses »
- ↳ **Sous-action 6.17** : Elaborer une « boîte à outils » pour les animateurs « eaux pluviales »
- ↳ **Sous-action 6.18** : Organiser annuellement une rencontre des acteurs de la communauté des animateurs « eaux pluviales »

### **ACTION 7 Consolider et déployer l'offre de formation pour faire monter en compétence les acteurs opérationnels publics et privés sur la gestion durable des eaux pluviales**

- ↳ **Sous-action 7.19** : En s'appuyant sur un groupe de travail associant un panel d'acteurs représentatifs, recenser et évaluer d'une part l'offre de formation proposée sur la gestion des eaux pluviales et d'autre part les besoins exprimés par les acteurs en la matière
- ↳ **Sous-action 7.20** : Proposer, le cas échéant, des évolutions de l'offre de formation afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les acteurs

**ACTION 8 Construire des documents pédagogiques et réaliser des formations pour sensibiliser les élus locaux**

- ↳ **Sous-action 8.21** : Organiser des colloques et des formations adaptés aux élus sur la gestion des eaux pluviales incluant la présentation des résultats des études de potentiel de déconnexion (phase 1)
- ↳ **Sous-action 8.22** : Mettre à disposition des ressources pédagogiques destinées à sensibiliser et former les élus sur le sujet sur la gestion des eaux pluviales

**ACTION 9 Mieux faire connaître la gestion intégrée des eaux pluviales en s'appuyant sur une vitrine pédagogique**

- ↳ **Sous-action 9.23** : Mettre en place une vitrine pédagogique sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le site de Bruxelles Environnement ou non loin de celui-ci
- ↳ **Sous-action 9.24** : Développer un réseau (organisation de rencontres, ...) commun aux différents dispositifs vitrine (ADOPTA, autres nationaux ou frontaliers ?)

**ACTION 10 Faire vivre la carte du potentiel de déconnexion**

- ↳ **Sous-action 10.25** : Former les acteurs locaux identifiés à l'utilisation des données numériques fournies avec l'étude de potentiel de déconnexion
- ↳ **Sous-action 10.26** : Intégration du critère « potentiel de déconnexion » aux programmes d'investissement

**AXE 3 - FACILITER LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)****ACTION 11 Sensibiliser les porteurs de projets soumis à permis d'urbanisme et / ou d'environnement sur l'importance d'associer les services Eau des communes et / ou de Bruxelles Environnement le plus en amont possible**

- ↳ **Sous-action 11.27** : Elaborer une note explicative à destination des porteurs de projets pour sensibiliser sur l'importance d'associer les services Eau des communes et / ou de Bruxelles Environnement le plus en amont, et relayer cette note dans les réseaux d'acteurs existants.

**ACTION 12 Accompagner la Région et les communes dans l'exercice et la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)**

- ↳ **Sous-action 12.28** : Sur la base d'une enquête auprès des collectivités qui en ont la charge, réaliser une foire aux questions sur l'exercice de la compétence GEPU : patrimoine, périmètre, financement, ...